



FÉDÉCHOSSES

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

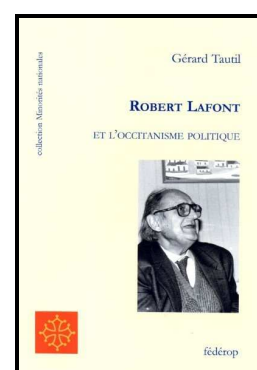
Fédéchoses
paraît désormais sur 36 pp.

Editorial (P. 2) :

- Une même stratégie pour les fédéralistes... pour le monde ou pour l'Europe
- Nous n'oublions pas le combat pour le fédéralisme interne



Dessin réalisé pour HearthAction et repris par Fédéchoses - N° 97 - 3° et 4° trimestres 1997



Présentation et
bulletin de commande en P. 36

FOCUS : ... Pour une Communauté mondiale du climat

**FED'ACTUALITE : Initiative européenne des
Citoyens et stratégie fédéraliste**

« Lettre de
Cocorico »
au Préfet de l'Isère
M. Jeanin après « la
bataille de Creys-
Malville » (1977)
et projet de statue
équestre



« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : Le Billet de Jean-Pierre GOUZY : L'Europe molle de l'à-peu-près // Il y a « 30 ans... » : Bernard LESFARGUES : Parlement européen et suffrage universel // Mariana Luna PONT : Globalisation et pouvoirs locaux // Gianpiero BORDINO : Mondialisation et new players - Le rôle des régions pour un nouveau « foedus » mondial // Un Parlement mondial suggéré lors du Forum social de Dakar // Le Parlement européen exhorte le Conseil européen à promouvoir une Assemblée parlementaire aux Nations unies // **FOCUS :** Rio, New York, Tokyo Copenhague, Cancun... pour une Communauté globale du climat - Roberto PALEA : Après la conférence mondiale sur le climat de Copenhague // Monica FRASSONI : Après la conférence des Nations unies à Cancun // David GRACE : Une Communauté globale du Climat - Une modeste proposition de gouvernance globale pour un problème global // **UEF Europe : Résolution sur une politique européenne commune de l'énergie // FED'ACTUALITE : Initiative des Citoyens européens (ICE) et stratégie fédéraliste - Lucio LEVI :** Construire un Mouvement par le bas // Guido MONTANI : L'initiative européenne des citoyens : un nouveau printemps pour la démocratie européenne ? // Sylvia Yvonne KAUFMANN : L'ICE, une grande responsabilité pour les fédéralistes // Pauline GESSANT : L'ICE et la JEF-Europe : d'une longue revendication à une formidable opportunité ! // Catherine VIEILLEDENT : Initiative pour une Europe solidaire et communautaire // Catherine MONFORT : Pour un pacte sociétal européen // Jean-Guy GIRAUD : Campagne pour les Etats-Unis d'Europe - Premières Lettres ouvertes aux Parlementaires européens // **Déclarations :** Appel à une politique européenne renouvelée en faveur de la transition démocratique au Maghreb et des droits des migrants // **Bibliographie :** John PARRY : Martyn BOND, *The Council of Europe and Human Rights - An Introduction to the European Convention on Human Rights*, éd. Council of Europe Publishing, 2010 // **Mon p'tit doigt Fédéchoses :** Au début de la III^e République les préfets transmettaient encore les consignes de vote... // **Lettre de Coco RICAUD** (au Préfet de l'Isère - 1977) // **Fédé-lettres // A paraître :** (de) Gérard TAUTIL - Robert Lafont et l'occitanisme politique

Une même stratégie pour les fédéralistes... pour la Cour pénale internationale, l'UNPA, une Communauté globale du climat...

Nous publions plusieurs articles consacrés aux sommets internationaux sur l'environnement et le changement climatique. Mais nous n'avons pas pu remonter dans le temps comme nous l'aurions voulu et nous rappelons donc ici quelques faits marquants de la première Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement réunie en juin 1992 au Brésil, il y a près de 20 ans... Cinq documents majeurs y ont été adoptés dont la Déclaration de Rio (la Charte de la Terre) et l'Agenda 21 qui se proposait de fixer les lignes principales de l'ONU pour le siècle à venir tout en reconnaissant « la nécessité de réformes institutionnelles des Nations unies et d'actions basées sur le principe de l'universalité, de la démocratie et de la responsabilité ». Le Sommet de Rio reste la plus grande conférence diplomatique de l'histoire et l'une des plus importantes car pour la première fois la société civile mondiale, représentée par les ONG, était conviée à préparer et à participer à un Sommet de l'ONU. Les fédéralistes ont accompagné ce processus et continuent à le faire, tout en gardant sur les résultats de Rio un jugement globalement négatif, aucune de leurs propositions n'ayant été adoptée (création d'une Autorité mondiale de l'environnement, institution d'une taxe écologique mondiale, réformes de la gouvernance de l'ONU) ; ils ne pouvaient par contre que se réjouir que soit apparue au grand jour au côté des gouvernements les ONG de la mouvance pacifiste et écologiste préfigurant ainsi l'avant-garde de la société civile mondiale organisée. Dès juin 1995, le 2^e Sommet de la Terre, tenu à New York sous forme de session générale de l'Assemblée générale de l'ONU, a déjà été beaucoup moins novateur même si la société civile restait mobilisée (elle l'est toujours). Et ainsi de suite, pourrions nous écrire...

Il n'empêche que c'est depuis Rio que le *World Federalist Movement* a pu avoir parfois un rôle de *leadership* parmi les ONG internationales pour avancer, pas à pas, vers la démocratie internationale et la Fédération mondiale. Il le fait en s'appuyant sur de larges coalitions d'ONG afin de soutenir certaines de ses propositions ; la Cour pénale internationale en est le meilleur exemple avec le résultat que l'on sait : la création de la CPI et pour le *WFM*, le secrétariat depuis deux décennies de la Coalition mondiale des ONG pour la CPI forte aujourd'hui de plus de 2500 membres et qui ne cesse de se renforcer. C'est la même stratégie que la Campagne pour l'Assemblée parlementaire des Nations unies (*UNPA*) applique avec succès sous la direction du Comité pour des Nations unies démocratiques (*KDUN*) de Francfort avec le soutien actif des fédéralistes.

... et pour la reprise du processus constituant européen en 2014...

Nous publions aussi plusieurs articles liés à l'Initiative citoyenne européenne (ICE), l'une des « niches » institutionnelles intéressantes et novatrices du Traité de Lisbonne. C'est sur proposition et sous la pression de membres fédéralistes de la « Convention Giscard » que l'ICE a vu le jour afin de permettre à 1 million de citoyens européens de demander à la Commission d'élaborer une directive sur un sujet pour lequel « des citoyens estiment qu'un acte législatif de l'Union est nécessaire dans l'objectif d'appliquer les Traités ». Face à l'apathie régnant trop souvent au Parlement européen (PE), et au choix des gouvernements de privilégier l'intergouvernementalisme, cache sexe des souverainetés nationales, l'ICE, outil de démocratie directe, peut permettre des avancées dans le sens de la construction d'une Europe fédérale. Ses modalités ont été adoptées par le PE, la Commission et le Conseil et doivent être transcrites par les administrations nationales d'ici avril 2012. Les fédéralistes, et en premier lieu l'UEF Europe, la JEF et le Groupe Spinelli au sein du PE, doivent s'en saisir, avant que les adversaires de la construction européenne ne le fassent (!) et trouver un ou deux sujets pertinents et mobilisateurs... bien au-delà de leurs rangs. La mise en oeuvre d'une ICE nécessite la création de vastes coalitions susceptibles de rassembler les organisations de la société civile favorables à une Europe fédérale permettant ainsi la construction d'un « Mouvement par le bas », à même de catalyser la volonté des citoyens européens de participer à l'avènement de la Fédération européenne. La signature d'Appels avec de nombreuses autres ONG va dans ce sens. Nous en publions un sur le Maghreb et les droits des migrants tout comme nous rappelons le rôle des fédéralistes dans l'élection au suffrage universel du PE.

Dans un deuxième temps, les fédéralistes devront exploiter ces mobilisations et ces contacts pour lancer la campagne des élections européennes de 2014 en demandant la convocation d'une assemblée/convention constituante composée de représentants élus par les citoyens (au niveau national et européen) ainsi que de représentants des gouvernements et de la Commission européenne, chargée d'élaborer une constitution fédérale ; ils devront aussi demander sa ratification par un référendum européen dans les pays ayant participé à sa rédaction, afin de dépasser le chantage aux vetos nationaux, et sa mise en application dans les pays l'ayant ratifiée dès qu'elle aura été ratifiée par une majorité qualifiée des Etats et des citoyens.

... Nous n'oublions pas le combat pour le fédéralisme interne

Fédéchoses qui, depuis sa fondation en 1974, milite pour la création d'une « force fédéraliste » comprenant tout à la fois les fédéralistes mondiaux, les fédéralistes européens et les milieux autonomistes ou luttant pour une France fédérale... publie également dans ce numéro deux articles pour rappeler que dans un pays qui se veut démocratique, des vestiges colonialistes comme les institutions préfectorales (départementales ou régionales) n'ont plus de raison d'être et devraient être supprimées dans le cadre d'une réelle et progressiste réforme territoriale. Pas exactement celle adoptée récemment par la France sarkozienne !

Gageons malheureusement que ce sujet ne sera surtout pas abordé durant la campagne présidentielle de 2012...! Nous ne l'abandonnerons pas et c'est ce qui justifie en particulier le coup de pouce financier que Presse fédéraliste vient d'apporter à la publication d'un ouvrage sur la pensée politique de Robert Lafont et l'occitanisme politique.

L'Europe molle de l'à-peu-près

L'Union européenne (UE) me fait irrésistiblement penser à une voiture qui se traînerait sur une route incertaine, alors qu'autour d'elle, la mondialisation s'emballe tous azimuts et qu'à l'horizon de nouveaux continents émergent.

Le dernier Conseil européen s'est tenu à Bruxelles dans l'indifférence générale. C'étaient les 23 et 24 juin, alors que les événements du temps venaient de se bousculer au portillon de l'histoire, des rives de la « Kadhafie » aux massifs de l'Hindou Kouch, de Fukushima au tribunal de Manhattan. Grâce à Facebook, Twitter et autres gadgets électroniques, on pouvait suivre en temps réel les spasmes d'une actualité débridée, tandis que, sur le qui-vive, les autorités européennes s' alarmaient des conséquences possibles de l'endettement souverain pour l'avenir de la zone euro, s'apercevant soudain que l'Union économique n'équilibrait toujours pas l'Union monétaire. Qui plus est, en l'absence de tout « fédéralisme budgétaire » (Trichet *dixit*).

Les médias blasés n'ont pratiquement pas rendu compte de ce Conseil, sinon à la marge et dans des lectures destinées aux initiés. Le désintérêt marqué de ceux qui ont la mission d'informer est, en la circonstance, symptomatique... Même si, à leur décharge, il faut savoir que les réunions périodiques des 27 chefs d'État et de gouvernement de l'Union conçues à l'origine comme des points d'orgue de la vie communautaire, rythment aujourd'hui la routine de ses calendriers. Chacun sait, en effet, que tout se règle ou s'esquive à l'avance dans les arcanes de l'eurosphère, soit à l'occasion d'apartés entre poids lourds de l'Union et petits récalcitrants, soit à l'initiative des services compétents des gouvernements et de la Commission, en consultant, pour préserver les apparences, le Parlement européen.

Mais, au fait, de quoi a-t-il été question les 23 et 24 Juin ? De la Grèce, bien sûr, pour nous dire, après avoir salué le bon vouloir des Irlandais et des Portugais, qu'on attendait d'elle une manifestation nationale d'unité à l'occasion de la deuxième purge d'austérité qui devrait lui permettre de faire face à ses échéances de l'été, en échange d'une nouvelle tranche d'aide financière conjointe de l'Union et du FMI. D'autre part, une phrase amphigourique du communiqué permet de comprendre que la France et l'Allemagne sont, enfin, tombées d'accord pour faire appel à des « sources privées volontaristes » (*sic*), afin d'aider les États, selon des normes convenues, à éponger la dette souveraine grecque.

On a ensuite entériné pour la forme les dispositions arrêtées depuis plusieurs mois à propos du « Fonds européen de stabilité » et du « mécanisme européen » appelé à lui succéder, puis évoqué la création, au sein de l'espace Schengen, d'un autre « mécanisme » destiné à faire face, non plus, cette fois à des tensions financières, mais « à des circonstances exceptionnelles mettant en péril le fonctionnement de la coopération » au sein du dit espace, sans pour autant -promis, juré, « porter atteinte à la libre circulation des personnes ».

Le contrôle et la surveillance aux frontières extérieures continuent eux, comme on pouvait s'y attendre, à incomber aux seuls États membres, tandis qu'une réforme de l'Agence Frontex devrait permettre « d'améliorer ses capacités opérationnelles », en réalité, encore inexistantes quand un flot de Tunisiens a débarqué, sans crier gare, à Lampedusa.

Dans le même veine, on nous annonce la mise en œuvre de « partenariats » avec les pays du voisinage méridional et oriental, tout en restant dans les généralités, de même quand est évoquée la question subtilement énoncée d'éventuels « partenariats » (différenciés) pour la mobilité, en nous promettant, une fois de plus, un « mécanisme efficace », grâce à des « moyens permettant d'accroître la part de financement consacrée à ces domaines, dans le cadre des enveloppes existantes ». Charabia qui paraît devoir signifier qu'il n'y aura pas lieu, pour autant, de budgéter des dépenses supplémentaires ! Pour couronner le tout, à propos de Schengen, ses pompes et ses œuvres, on nous assure qu'un régime d'asile européen sera « parachevé en 2012 »... Ce qui peut laisser rêveur quand on veut bien se souvenir que les accords de Schengen ont vu le jour en 1985. Voici donc il y plus d'un quart de siècle !

La Commission Barroso est, par ailleurs, invitée à se remuer... en proposant « ses idées à propos des frontières de l'UE d'ici la fin de l'année » ; en faisant part de son évaluation de l'approche globale sur les « questions des migrations » et, dans un tout autre registre, en dressant « une feuille de route relative à l'achèvement du marché numérique ». Enfin, le Conseil européen, après avoir entériné la nomination de Mario Draghi à la tête de la BCE, a cru devoir, pêle-mêle, donner un coup de chapeau à la jusqu'ici fantomatique « Union pour la Méditerranée » dont l'égyptien Moubarak partagea la présidence avec Sarkozy, avant d'être défenestré par les artisans caiotes du « Printemps arabe », tout en rappelant, par ailleurs, son intérêt pour la mise en œuvre rapide dans le cadre de l'UE des « stratégies nationales des Roms jusqu'en 2020 ».

Ouf ! Comme dirait l'autre, en prenant toutefois garde de ne pas oublier la Croatie qui serait invitée à signer son traité d'adhésion à la fin de l'année...

On comprend que les médias aient été rebutés par un tel *patchwork*, quand, au surplus, rien n'est dit sur les sujets qui fâchent : l'énergie, le nucléaire, la fiscalité commune (sinon pour évoquer « une coordination pragmatique » entre souverains). Pas question, non plus, du gel budgétaire qui est en train de se concocter aussi bien pour l'exercice 2013 que pour la période 2014/2020, ni de l'instauration éventuelle de ressources propres destinées à se substituer aux contributions nationales des États. Or, ce gel budgétaire, s'il se confirme, signifie en termes réels, un déclin programmé des possibilités communautaires de l'Union.

Le Parlement européen peut-il se résigner et lâcher prise, sachant que la Commission a assumé, cette fois, ses propres responsabilités, et que les citoyens n'ont déjà que trop tendance à se replier sur leur pré carré national ; donc à désertter les urnes européennes ? Il serait grand temps que l'honorable Assemblée prenne la pleine mesure des enjeux du moment, alors que pour reprendre une expression d'André Gide, nous continuons à « patauger dans l'à-peu-près ».

Il y a « 30 ans » nous avons publié...

Extrait de *Europe et Région*, Lyon, n° 2, 1969 - Lyon

Parlement européen et suffrage universel

Bernard LESFARGUES

Ancien Président du MFE Rhône-Alpes. Fondateur de la Librairie (1969) puis des Editions Fédérop (1974). Traducteur, et écrivain

Ce texte n'est pas, pour une fois, extrait de *Fédéchoses*, mais de l'éphémère revue *EUROPE et REGION*, fondée à la fin des années 1960 à Lyon par l'Union des fédéralistes européens - Rhône-Alpes, issue du rapprochement du Mouvement fédéraliste européen (Rhône-Alpes) et du Centre régional du Mouvement fédéraliste français - La Fédération, ainsi que de leurs organisations respectives de jeunes, les Jeunes du MFE et les Jeunesses Européennes Fédéralistes. Cette fusion, impulsée par nos amis Bernard Lesfargues, Albert M. Gordiani, Bernard Barthalay et Raymond Debrieux avait, alors, précédé de plusieurs années la réunification des fédéralistes au niveau européen.

On sait que le Parlement européen s'est réuni le 12 mars pour élire son nouveau président, et que M. Mario Scelba l'a emporté sur les autres candidats. Mais ce que beaucoup de journaux ont omis de relater, c'est que la cérémonie ne s'est pas déroulée de façon aussi ronronnante qu'à l'accoutumée. Des dizaines d'étudiants fédéralistes, originaires de divers Etats de la Communauté, étaient présents au rendez-vous. Ils manifestèrent violemment en réclamant l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Beaucoup de députés applaudirent tandis que drapés dans leur dignité, les gaullistes (Union démocratique européenne -UDE) quittaient la salle.

Après la suspension de séance, le doyen d'âge, M. Parri devait, tout en déplorant l'incident, s'associer à la réclamation des étudiants. Ce qui mit les gaullistes dans tous leurs états : ils demandèrent l'ouverture d'une enquête sur les perturbateurs, qualifiés de « pseudo-étudiants ».¹

Mais leurs malheurs ne devaient pas s'arrêter là. Le lendemain, M. Jean Rey, Président de la Commission du Marché commun, présentait son rapport sur l'activité de la Communauté en 1968. Faisant allusion aux étudiants fédéralistes, il constata que le meilleur moyen de leur permettre de s'exprimer serait de faire droit à leur revendication.

Puis, M. Fernand Dehousse, rapporteur de la Commission juridique, rouvrit le dossier concernant l'élection des parlementaires européens au suffrage universel direct ; il souligna que le Conseil des ministres le laissait dormir depuis 1960 et que cette attitude était contraire au Traité de Rome. Le suivant sur ce terrain, la majorité du Parlement a adopté une résolution invitant le Conseil des ministres à

prendre position sur la question, faute de quoi serait formé un recours auprès de la Cour de justice des Communautés. L'origine de ces manifestations ? Ce n'est un secret pour personne qu'elle se trouve en Italie. Une disposition de la Constitution permet au peuple d'exercer l'initiative en matière de lois si cinquante-mille citoyens proposent un projet. Ce qui signifie, en clair, si cinquante-mille signatures sont recueillies et authentifiées par des fonctionnaires habilités pour cela. Il ne s'agit donc pas d'une mince entreprise. Le *Movimento Federalista Europeo* (MFE) pourtant s'est lancé dans l'aventure et a gagné le pari. A l'heure actuelle le cap des cinquante-mille signatures a été si heureusement dépassé que l'on espère clore la campagne sur une cent-millième adhésion.

Sera-t-il possible par ce biais de faire avancer la construction de l'Europe ? Il semble que oui. Celle-ci ne peut s'accomplir que par la voie démocratique, toujours préconisée par les fédéralistes : serait-il illégitime de permettre aux Européens de contrôler le Marché commun par un gouvernement démocratique ? De convoquer une Assemblée constituante ? De créer un pouvoir fédéral ?

Non ! Ce qui est illégitime, c'est que le pouvoir d'un seul homme -ses rêves, ses mythes, ses ressentiments- bloque toute évolution démocratique, permettant la remontée du nationalisme, la poussée du fascisme, adulant Franco et encourageant les colonels grecs. Il faut que l'adoption, par l'Italie d'abord, par d'autres pays de la Communauté ensuite, d'élections unilatérales directes au Parlement européen montre à cet homme qu'effectivement il est seul, et que se crée par là un mouvement irrésistible vers l'édification d'un pouvoir fédéral européen.

La hargne des gaullistes et de la folklorique UDE nous montre clairement le chemin que nous devons suivre. Passé le referendum sur la régionalisation-bidon où nous devons nous engager totalement à faire voter non, nous lancerons dans la campagne pour l'élection au suffrage universel des députés au parlement européen. Soyons sûrs que nos amis des partis politiques anti-gaullistes nous épauleront dans ce travail : à moins bien entendu qu'ils n'aient pas encore compris que les de Gaulle, les hommes providentiels, les paranoïaques de la grandeur et les dictateurs en herbe ou en pied ne prospèrent que sur un terrain : celui de la division de l'Europe en Etats-nations.

« Faîtes comme eux, abonnez vous ! »



¹ On remarquera que, depuis quelque temps, dans la terminologie gaulliste tous les étudiants contestataires sont traités de « pseudo-étudiants ». On exorcise à coup de préfixes, comme naguère à coups de goupillon.

Globalisation et pouvoirs locaux

Mariana LUNA PONT

Coordinatrice académique du Master en Intégration latino-américaine, Université Tres di Febrero – Buenos Aires
Publié avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'espagnol par Betty DECHANET - Lyon

« Les questions locales et mondiales sont actuellement , plus que jamais, interconnectées. Au bout du compte, c'est dans les rues de nos villes que l'on pourra évaluer les décisions prises aux Nations Unies. Vous êtes des associés incontournables. Même si nos objectifs sont globaux, ils seront atteints de façon plus efficace à travers une action au niveau local. »

Kofi ANNAN²

En marge des controverses sur les origines, la nature, et la portée du phénomène appelé « globalisation. », il existe un consensus sur le fait que, parmi beaucoup d'autres choses, celui-ci comporte le passage d'un modèle centré sur l'Etat, vers un système de relations complexes sur plusieurs niveaux. Dans ce processus, on trouve un réseau serré, dominé par des tendances qui semblent diverger : un mouvement d'unification vers le haut (instances supranationales) et un autre d'éclatement vers le bas (expressions infranationales). Parallèlement, une modification des termes de la relation entre Etat et société civile. Comme cela a déjà été signalé, un monde de *bifurcations et de souverainetés trouées*, dans lequel les critères pour définir la territorialité doivent être corrigés à la lumière des nouveaux modèles techno-productifs et commerciaux, des nouvelles formes de relations internationales, des changements dans les articulations entre les affaires internes et externes, et de l'altération des liens intergouvernementaux. En résumé, des procédés nouveaux pour la gestion des affaires mondiales.

En s'adaptant à la logique qui les dirige, supranational et infranational progressent chacun selon leur propre spécificité, et s'articulent sur des plans et de façon différents. Dans ce travail, nous nous intéresserons surtout au chapitre infranational, en y incluant autant les grandes unités administratives d'un pays -provinces, régions, ou leurs équivalents sous d'autres noms- que des bourgs ou des villes, avec une attention particulière pour l'expérience du *Mercosur*. Il n'est pas nécessaire de souligner la notoriété croissante de ces acteurs, tant sur le plan du développement interne, de l'organisation politique, de l'adaptation de la vie économique, des relations avec la société civile, etc., que sur celui des relations extérieures - c'est à dire vers leur environnement aussi bien régional que mondial. On trouve le reflet de ce phénomène dans l'intérêt croissant que le développement de ces unités infranationales a suscité dans le domaine des sciences sociales et, dans ce cadre, les hypothèses sur le rôle qu'elles peuvent jouer, sous certaines conditions, dans la recherche de démocratisation à l'intérieur de chaque société, et dans l'ordre mondial.

Tout d'abord, quelques remarques s'imposent. En premier lieu, l'identification d'une tendance ne doit pas être confondue avec sa réalisation complète, et donc, l'effort d'analyse doit être centré sur l'interaction complexe entre l'ancien, qui tend à disparaître, et le nouveau. En second lieu, dans l'appréciation d'un phénomène donné, il faudra chercher les potentialités qui apparaissent ou non dans leur totalité. En dernier lieu, les transformations de portée globale, tout comme celles d'une moindre portée qu'on peut leur associer, se déroulent avec leurs singularités propres, dans les zones centrales comme dans les régions périphériques.

Des disciplines diverses ont abordé en détails la manière selon laquelle les forces globalisatrices et les politiques néolibérales se sont complétées pour provoquer un changement profond dans la relation entre Etat, marché et société en Amérique Latine. Et l'on n'a pas manqué de signaler les conséquences sociales et politiques de ces expériences. La crise de l'endettement et l'impact d'un ensemble de circonstances dominantes dans l'économie mondiale, ont affecté les gouvernements dans des pays où réapparaissaient des pratiques démocratiques, et qui n'ont pas pu éviter les politiques d'ajustement imposées par les pays créanciers et par les organismes internationaux : privatisation, dérégulation, ouverture asymétrique, flexibilité des marchés du travail, démantèlement des institutions du bien-être, affaiblissement de la sphère publique et des canaux traditionnels de représentation - partis politiques, syndicats, etc.

La formule réunissait la décentralisation et la réorganisation politico-administrative du territoire. Obligés de faire preuve de discipline et d'équilibre macroéconomique, les gouvernements centraux ont transféré aux niveaux administratifs et juridictionnels inférieurs les fonctions liées à la gestion sociale : éducation, santé, habitat, développement, etc. Mais ils l'ont fait sans mettre en place les moyens nécessaires pour y faire face, de sorte que ces unités se sont trouvées livrées à elles même et conditionnées par une longue tradition centralisatrice, des rigidités bureaucratiques, des cadres légaux inadaptés, un manque de moyens humains et la poursuite d'anciennes pratiques liées au clientélisme.

Les bilans les plus mesurés concernant ces décisions ont dû énumérer leur coût social, et reconnaître l'accroissement de plusieurs déséquilibres ; ils ont aussi dû reconnaître que, devant l'obligation d'apporter une réponse au défi qui s'offrait à eux, les gouvernements locaux ont emprunté des chemins auxquels ils n'étaient pas habitués, et beaucoup d'acteurs sociaux mirent en jeu leur capacité d'adaptation à un nouveau contexte. Un processus aussi riche de nuances et de contradictions ne pouvait que donner naissance à une vaste littérature, bien décidée à l'interpréter et à lui donner un caractère normatif. Tel courant souligne ses virtualités et ses potentialités, tant à l'intérieur de chaque société - renforcement de la démocratie, participation, essor de la citoyenneté, favorisation d'un développement économique et social intégral et véritablement rentable- comme dans sa projection vers le monde -augmentation de la présence internationale, recherche de nouvelles opportunités et de nouveaux interlocuteurs etc. Un autre courant, souvent trop rapproché des idées qui ont marqué le cap des accords orthodoxes, met en exergue la dimension économique, la « libération des énergies nécessaires à la

² Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, s'adresse aux Villes et gouvernements locaux unis (CGLU), New York, septembre 2005.

croissance » en adaptant son langage aux concepts d'efficacité, d'insertion internationale compétitive, de commerce, d'ouverture de marchés, de recherche d'investissements et de compétitivité territoriale, en s'alignant sur les intérêts immédiats du monde des affaires. Dans cette perspective, l'action extérieure infranationale n'agirait pas comme une pratique destinée à améliorer l'efficacité de son action dans le milieu international, ni comme la conséquence du besoin d'un territoire de montrer sa personnalité et sa singularité à l'extérieur ; ce serait plutôt un dérivé des transformations des systèmes d'échanges économiques qui se traduisent par de nouvelles formes de gestion qui s'internationalisent, dans un processus d'affirmation territoriale à l'intérieur de l'Etat, de transnationalisation des activités économiques et de restructuration des unités infranationales, en termes de productivité et de politiques compétitives. Tout cela sous l'impulsion d'une image de villes et de régions plongées dans une compétition mercantiliste -souvent porteuse de conflits- sous l'impulsion, aussi, du besoin d'investissements et d'insertion dans le marché mondial et des risques de voir s'ouvrir des brèches entre des espaces centraux de plus en plus incorporés à l'économie mondiale, et ces espaces périphériques mal armés pour la compétition dans une économie mieux intégrée et globalisée, deux éléments susceptibles de favoriser l'émergence de nouveaux modèles de polarisation du centre vers la périphérie, tant au niveau national, régional, qu'international.

Comme il a déjà été dit, les villes ont joué un rôle moteur dans ce mouvement et elles se sont fréquemment placées à la tête de l'ouverture internationale qui passe par des formes bilatérales ou multilatérales. Naturellement, au delà de la gravitation des nouvelles tendances, globales et régionales -renforcées par l'impact des initiatives intégrationnistes exprimées dans une nouvelle vague « régionaliste »- cette projection internationale infranationale reconnaît de nombreux antécédents. Les villes ont un long passé de relations internationales. Depuis les villes-Etats de la Grèce, on peut identifier des mouvements transterritoriaux de villes, et le rôle de celles-ci comme noyaux commerciaux, dans un système de réseaux urbains. Dans l'histoire de l'Occident, la nature de leur action s'est constamment modifiée. Si, pendant le Moyen-Age, elles ont eu la fonction de centre politico-administratif, leur rôle s'est considérablement transformé depuis la révolution industrielle, quand elles sont devenues le lieu de concentration des activités économiques de production industrielle, en concentrant les usines et les industries modernes. Les tendances actuelles montrent de nouvelles modifications dans ce sens.

On prend souvent l'exemple du Québec pour exprimer l'un des premiers registres d'action internationale infranationale qui visait à créer des espaces propres de représentation à l'extérieur. Quand existait la Province de Québec, divisée en « Haut Canada » et « Bas Canada », les relations internationales demeuraient contenues dans la politique impériale britannique ; cependant, quelques membres de l'Assemblée du Bas Canada tentèrent d'établir des relations, d'abord avec le Parlement britannique, puis avec les Etats-Unis, et entre 1816 et 1833 une agence de la région s'établit dans la métropole impériale. Quelques années plus tard, le Québec ouvrit sa première Agence générale à Paris

en 1882, bien avant que le Canada ne compte avec une délégation à l'étranger ; la seconde s'est installée à Londres en 1908, et la troisième à Bruxelles en 1915.³

Au début du XXe siècle, on assiste déjà à l'installation du premier réseau transnational de villes, créé en Belgique en 1913. A cette occasion, et en réponse à l'initiative d'un secteur politique se tint un congrès où participèrent plus de quatre cents délégués, représentant les municipalités de vingt pays, et au cours duquel fut fondée l'Union Internationale des Autorités Locales (IULA).

Avec l'avancée du siècle, la construction de réseaux de villes est apparue de plus en plus liée à l'idée de « jumelage », surtout pendant la seconde guerre mondiale, dans le but de prévenir de nouveaux conflits. Un exemple en est les liens établis en 1944 entre la ville portuaire canadienne de Vancouver, et la ville portuaire récemment libérée d'Odessa, liens qui ont servi pour la reconstruction de cette dernière. Un autre exemple en est les 50 maires qui, en 1951, étaient convaincus que l'Europe ne pourrait pas surmonter ses difficultés sans unir ses forces, et qui fondèrent le Conseil des Municipalités et des Régions Européennes (CMRE) en introduisant la notion de « citoyen européen » et à partir de là, l'idée de « jumelage ».

L'Allemagne et la France ont joué un rôle fondamental, plus de la moitié des jumelages conclus peuvent leur être attribués. La plupart des analystes affirmeraient que ce mouvement fut l'un des facteurs qui contribuèrent à éviter de futurs affrontements, en créant le climat favorable à la convergence qui allait déboucher sur les accords d'où allait naître la Communauté Européenne.⁴

1957 vit la naissance de la *World Federation of United Cities* (Fédération mondiale des villes jumelées) Dans ces années-là, le Président Eisenhower lançait le programme « *People to people* »⁵, prédécesseur et inspirateur du fameux Réseau des Villes Jumelles (*Sister Cities Network*). Dans une conférence donnée en 1956 à la Maison Blanche, il disait : « Si nous prenons avantage des suppositions que le peuple veut la paix, alors le problème pour le peuple est de se réunir et de presser les gouvernements... de mettre en place non une méthode mais des milliers de méthodes par lesquelles le peuple pourrait graduellement apprendre un peu plus les uns des autres... ». Certains trouvent dans ce discours l'introduction à l'idée de diplomatie citoyenne. Cette organisation touche aujourd'hui 2.500 communautés dans 137 pays du monde.

³ Louis Balthazar, « L'expérience du Québec : succès ou échec ? », dans, Francisco Aldecoa et Michael Keating (éds.), *Paradiplomacia : las relaciones internacionales de las regions*, P. Marcial Pons, éd. Ediciones Jurídicas y Sociales, S.A., 2000.

⁴ Le mouvement, d'abord très chargé symboliquement, s'est transformé avec le temps en un mouvement de gouvernements locaux qui appuient l'action concertée au niveau multilatéral pour prévenir les conflits, récupérer la convivialité et promouvoir la paix. Par exemple, les Conférences mondiales de diplomatie des villes - patronnées par la CGLU, réseau des maires pour la paix qui regroupe au moins 3150 maires de 134 pays, ou le projet Guernica, Villes pour la paix, présenté en 2008 au Sommet annuel de *Mercociudades*, destiné à obtenir que la région voit se consolider un réseau de villes pour la paix.

⁵ Le programme « *People to People* » vise à améliorer la compréhension et le dialogue entre les peuples grâce à l'éducation, l'échange d'idées en direct et les expériences entre les communautés.

Les exemples possibles sont encore beaucoup plus nombreux. Ces expériences montrent des modes d'articulation propres à la culture urbaine, liés à différentes conjonctures internationales, à la demande de reconstruction après un conflit armé, à la recherche de coalitions, à des enchères entre les blocs, qui furent - comme les flux de plus en plus fréquents de personnes d'une nation à une autre - facilités par les changements dans la technologie du transport et des communications. Cette façon d'agir, internationale et infranationale a été abordée principalement à partir de deux axes d'analyse : d'un côté en fonction de ses effets pour la définition des politiques extérieures - terrain qui retombe parmi les compétences exclusives des gouvernements nationaux - en mettant l'accent sur la question de la manière avec laquelle ces expressions de *paradiplomatie* affectent la souveraineté de l'Etat ; quant à la nature du phénomène, on se demande s'il s'agit vraiment de politique extérieure, ou s'il s'agit de manifestations de politiques intérieures qui s'internationalisent. D'autre part, il faut reconnaître son impact sur les relations intergouvernementales, particulièrement dans des Etats à caractère fédéral (pas exclusivement), si l'on avance dans l'étude du lien entre type de régime et politique extérieure.

Quelques observations indiquent qu'à ce jour, il existe au moins 15 réseaux globaux de villes⁶, auxquels viennent s'ajouter un grand nombre de réseaux d'importance régionale et des centaines de regroupements destinés au traitement de problèmes spécifiques⁷. La dimension acquise par ce phénomène est bien montrée par la création de *Villes et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)*, en 2004, en tant que porte-parole des gouvernements locaux sur le plan global⁸. Ses objectifs principaux sont de promouvoir la coopération et l'intégration des gouvernements locaux, augmenter le rôle et l'influence de ces gouvernements locaux et des organismes qui les représentent auprès des instances globales, et assurer une organisation mondiale démocratique et efficace. « Renouveler et fortifier notre accord avec les Nations unies, et garantir aux gouvernements locaux un rôle en tant que piliers du système international », voici quels sont

les fils conducteurs. Comme cela figure dans la déclaration initiale de ce travail de l'ex-Secrétaire Général des Nations unies Kofi Annan, le CGLU s'est transformé en interlocuteur éminent de l'ONU, pour ce qui est des principaux thèmes globaux - milieu ambiant, changement climatique, projets pour le millénaire, problématique urbaine, agenda mondial du développement, Aide et Coopération pour le Développement, catastrophes naturelles, femmes, Sida et d'autres pandémies, Alliance des Civilisations, parmi d'autres thèmes - même s'il n'a pas encore obtenu un statut de consultant formel de cette organisation - mais il s'y emploie activement.

Les tendances actuelles renforcent ces relations, en intensité et en profondeur, et en conséquence, la gestion internationale-infranationale acquiert des orientations, un sens et des potentialités différents. Peut-être la multilatéralisation de ces liens et la façon dont ils s'organisent en véhicules pour l'articulation des niveaux locaux, avec des thèmes qui intéressent le gouvernement global, peut-être est-ce ce qui rend ce thème encore plus important.

En Amérique latine, on pourrait sans doute identifier des liens entre des villes, motivés par tel ou tel des facteurs mentionnés plus haut ; à partir d'un certain moment, ils se matérialisent surtout autour des processus d'intégration régionale. L'expérience du réseau de villes du *Mercosur* (*Mercociudades*) illustre bien ce phénomène.

Si *Mercociudades* a été créé au milieu des années 1990, on doit son apparition aux relations préalables qui ont entraîné les conditions de son développement. Un premier antécédent est constitué par l'afflux de contacts, de négociations et d'actions collectives entre des villes de la région, qui ont accompagné le mouvement d'intégration des années 1980 ; mais ce fut le Protocole 23 - d'Intégration régionale frontalière - dans le cadre du Programme d'intégration et de coopération économique entre l'Argentine et le Brésil, qui fut l'instrument régional qui a reconnu et habilité la participation de gouvernements infranationaux, particulièrement dans des zones frontalières.

En dehors de ce champ d'action limité, on voyait apparaître d'autres formes de relations entre les villes. Par exemple le dialogue et la collaboration entre Tabaré Vazquez, quand il était Maire de Montevideo, et Olívio Dutra, maire de Porto Alegre et de l'administration suivante - Tarso Genro - Un lien qui se traduisait en discussions, séminaires et échanges d'expériences de politique locale. Quelque chose du même genre s'est passé avec la ville de Rosario (Argentine) et d'autres villes de la région. Dans ce contexte, surgit l'idée de créer une articulation avec toutes les villes du Mercosur, née tout d'abord de l'intention de la Préfecture (mairie) de Porto Alegre de convoquer une réunion des autorités des capitales du Mercosur, dérivée plus tard sur la création d'un forum de discussion des problèmes des métropoles, puisqu'elles étaient exclues de l'axe des négociations entre les gouvernements centraux du Mercosur. La figure de José Eduardo Uzig - Secrétaire aux ressources et aux relations internationales (*Secretaria de Captacao de Recursos e Relaciones Internacionais*) de Porto Alegre - a été déterminante pour la construction de ce mouvement, et la création de *Mercociudades*.⁹

⁶ Entre autres : *Cities Alliance*, *City Development Strategies Initiative*, *The Eco-Partnership Network*, *City / County Management Association*, *International Network for Urban Development*, *International Union of Local Authorities - IULA*, *Sister Cities*, *World association of Mayor Metropolises*, *World Association of Cities and Local Authorities*, *World Federation of United Cities* (*United Towns Organisation - UTO*).

⁷ *Arab Towns Organisation*, *Committee of Regions*, *Congress of Local and Regional Authorities of Europe*, *Council of European Municipalities and South East Asia Regional Network for Better Local Governments*, *Europe - Latin America urban cooperation programme*, *International Local Government Partnerships for Urban Development*, *Local Government, Network of Central and Eastern European Countries*, *Managing the Environment Locally in Subsaharian Africa*, *Mercociudades*, *Red Andina de Ciudades*, *Eurocities*, *Municipal Development Programme for Africa*, *The Regional Network of Local Authorities for the Management of Human Settlements*, *US Asia Environments Programme*, parmi beaucoup d'autres.

⁸ CGLU est né de la fusion des trois principales associations internationales de pouvoirs locaux : l'Union internationale des autorités locales (IULA), la Fédération mondiale des villes unies (FMCU) et l'Association Métropolis. Plus de 1000 villes, 95 pays et 112 organisations de gouvernements locaux du monde entier en font partie.

⁹ Alfredo Meneghetti Neto, *Redes de Cidades : cooperação*,

Finalement, cette création a eu son origine dans le Séminaire « *Mercosur* : options et défis pour les villes », qui eut lieu à Asunción (Paraguay), en 1995. Le résultat de ce séminaire fut la Déclaration d'Asunción, qui met en évidence la nécessaire création d'un réseau de villes des pays du *Mercosur*, qui serait un moyen pour ces unités infranationales d'être parties prenantes dans le processus de décision de l'organisation. Novembre de cette même année a vu la naissance du réseau *Mercociudades*, dont l'acte fondateur a été signé par onze villes, et qui compte aujourd'hui 213 membres¹⁰. La déclaration du Sommet fondateur réclamait « le droit pour les villes d'exercer un rôle actif et autonome par rapport aux gouvernements nationaux, dans les compétences relatives à l'intégration régionale » et elle demandait la formulation d'un modèle d'intégration dont la structure institutionnelle rendrait possible l'insertion de l'ensemble des villes dans le système régional.

Si le Statut constitutif du Réseau disait clairement qu'il se fixait comme but fondamental « la reconnaissance de la structure du *Mercosur*, en recherchant la co-décision dans sa zone de compétence », il est aussi certain, et digne d'être souligné que cet objectif s'accompagnait de la vocation à occuper un espace politique pour compléter l'intégration en introduisant un élément critique au processus. Dans cet esprit, *Mercociudades* se proposait d'introduire une perspective moins centralisée, plus complète, et qui renforcerait la participation d'autres acteurs sociaux et politiques. Voici les mots de l'un des fonctionnaires de la période de gestation du réseau : « Nous avons constaté que le processus de constitution du *Mercosur* était un processus institutionnel entre des pays et qu'il n'avait qu'un but économique. Selon ce point de vue économique, les grandes entreprises, surtout les multinationales, coiffaient l'intégration, dans l'optique de créer une meilleure situation de marché, et nous pouvions donc constater que l'intégration se faisait par le haut. Elle manquait des mécanismes qui auraient permis une intégration sociale, à partir des intérêts de groupes moins favorisés, et des citoyens en général. Nous avons bien vu que l'entrée des villes pourrait engendrer une polarité différente. Les pouvoirs locaux défendraient un agenda social, politique et même économique, mais cette fois davantage selon le point de vue des entreprises moyennes, et des intérêts des travailleurs... Il existait la nécessité d'un espace critique sur le processus d'intégration, qui n'était occupé par aucun acteur politique. Ou s'il était occupé, par exemple, par les partis politiques d'opposition ou les grands syndicats, cela n'engendrait pas un discours positif... Il devenait nécessaire de penser une intégration depuis la base, une intégration qui engloberait les communautés, et pas seulement les gouvernements et les intérêts des monopoles. Et nous avons cru qu'il était possible de l'obtenir. Ce fut là le fondement de l'idée que nous, (les communes), nous

devions occuper cet espace politique pour débattre de l'intégration ; et cette idée est devenue une des bases politiques de l'initiative de la création de *Mercociudades*, mais pas la seule.¹¹

Mercociudades a organisé son travail autour de 14 unités thématiques (*Uts*) orientées vers le traitement, le transfert d'expériences, et la formulation de projets communs, sur des thèmes aussi divers que le développement social, le développement économique local, la culture, l'autonomie et la gestion financière, le milieu ambiant, la sécurité dans les villes, le tourisme, le développement urbain, les marchandises, l'éducation, la jeunesse, la planification stratégique, et la science, et la technologie. Toutes ces *Uts* ont une grande autonomie d'action, et se transforment, avec le temps, en véritables sous-réseaux de villes, avec un rôle de plus en plus actif, tant au sein du réseau qu'en dehors, en même temps qu'elles utilisent leur position pour se projeter dans des espaces politiques qui dépassent les niveaux municipaux et régionaux.

A titre d'exemple, la participation conjointe de plusieurs villes dans des cadres tels que le Programme *UR-BAL* de l'Union européenne, ou dans le Programme des Villes éducatrices, ou la participation aux *Uts* du Milieu ambiant et du Développement aidé, et en représentation du réseau, à la Conférence des Nations unies pour le milieu ambiant « Rio + 10 » à Johannesburg en 2002 ; à la Session des Autorités locales, et bien d'autres initiatives.

Mercociudades s'est converti en un acteur fondamental dans la création d'un espace institutionnel des villes dans le *Mercosur*, même s'il n'a pas réussi à obtenir la reconnaissance officielle de la part des gouvernements nationaux et de l'organisation (situation paradoxale, étant donné son rôle, sa visibilité et le fait symbolique d'avoir établi son Secrétariat technique permanent dans le même édifice que le Secrétariat administratif du *Mercosur*). Malgré l'avancée qu'a représentée la création de ce réseau, en ce qui concerne l'activation de la participation d'unités infranationales, il n'y avait toujours pas d'espace de représentation institutionnel à l'intérieur de la structure juridico-administrative de l'organisation régionale, pour ce niveau de gouvernement. Beaucoup d'analystes attribuent le fait que, dans le *Mercosur*, la dimension locale ait toujours été reléguée, pendant toute la décennie, au poids des présidents comme acteurs principaux du processus.

Cette représentation allait se concrétiser, à partir de l'année 2000, avec la création de la Réunion spécialisée des Communes et intendances (*REMI*), organe auxiliaire du Groupe Marché commun (*GMC*), qui avait peu duré. Pendant son fonctionnement, *REMI* eut de gros problèmes qui compliquèrent son fonctionnement et sa durée. Le premier d'entre eux était lié à l'importante hiérarchie accordée à l'organisme, tout d'abord liée directement au *GMC* -instance exécutive de l'organisation -et plus tard transférée au Forum de consultation et de concertation politique (*FCCP*), organe sans capacités de décisions. D'autre part, le « format » Réunion spécialisée, comme modalité subsidiaire des Sous-groupes de travail, n'offrait pas de grandes possibilités de développement. Un autre problème est né de son programme de travail, qui avait du mal à se démarquer de celui de *Mercociudades*, entraînant

estrategias de desenvolvimento, limitações constitucionais e divergências - o caso da rede Mercociudades, thèse de doctorat en histoire, présentée à la Faculté de philosophie et sciences humaines de l'Université pontificale catholique de Rio Grande do Sul, Porto Alegre, Fondation d'Economie et Statistiques, Siegfried Emanuel Heuser, 2005.

¹⁰ Les membres fondateurs sont les villes suivantes : Asunción, Montevideo, Rosario, Córdoba, La Plata, Porto Alegre, Florianópolis, Curitiba, Brasília, Salvador, et Rio de Janeiro.

¹¹ Alfredo Meneghetti Neto (*op.cit.*), interview réalisée par l'auteur auprès de José Eduardo Utzig en 2000.

de rares incitations au compromis et à la participation. A cela, est venu s'ajouter sa propre façon de travailler, qui - dans une tentative pour éviter de doubler les efforts et de créer des structures bureaucratiques-, évita d'engendrer une structure institutionnelle propre comme l'avaient fait d'autres Réunions spécialisées, grâce à quoi il confia une partie de son travail aux Unités thématiques de *Mercociudades*. Pendant que *REMI* fonctionnait en accord avec les règles du *Mercosur*, (Présidence *Pro temporis* semestrielle et délégations négociées par pays), les Unités thématiques le faisaient en accord avec les normes de *Mercociudades*, et leurs dirigeants ne répondaient pas toujours aux exigences des autorités formelles de l'organisme d'intégration¹². Ce qui fut encore plus important et déterminant, ce fut le fait que, à *Mercociudades*, la logique du travail a toujours été orientée vers la construction de vues ou de positions régionales d'origine locale et vers la création de stratégies communes dans le contexte de l'intégration. Pendant ce temps, la conception institutionnelle de *REMI*, organisée en termes de sections nationales, se diluait et agissait à l'encontre des vues conjointes.¹³

Le *REMI* a été remplacé en 2004 par le Forum consultatif de municipalités, d'Etats fédérés, de Provinces et de Départements du *Mercosur* (*FCCR*), dont l'objectif fondamental est de « stimuler le dialogue et la coopération entre les autorités au niveau étatique, municipal, départemental et provincial ». Il est approuvé par un Comité de municipalités, et par un Comité des Etats fédérés, Provinces et Départements.¹⁴ Avec un statut consultatif, il ne peut que réaliser des *recommandations* au Groupe Marché commun.

Malgré le fait que ses propositions n'ont pas un caractère obligatoire, il est important de noter que sur le plan politique, son importance dans le processus d'intégration réside dans la formation de consensus précis qui, par des pressions politiques, peuvent ressortir dans des documents importants, avec une efficacité juridique, dans les différentes instances du bloc. Cependant, jusqu'à présent, son fonctionnement n'a pas été simple. L'absence de consensus dans la rédaction de son règlement interne de fonctionnement, ajouté aux difficultés de coordination entre les deux Comités, et les différences de programme et de priorité entre eux, tout cela constitue un défi fondamental pour son fonctionnement.

Cette dynamique infranationale s'exprime aussi dans d'autres cadres. Il y a eu des avancées dans le dialogue et les accords avec d'autres réseaux de villes de la région comme, par exemple, avec le Réseau argentin de villes, et avec des organisations de pouvoirs locaux liées au Système d'intégration centroaméricain, et aussi, au dehors, vers des réseaux de villes de l'Union européenne et d'autres

espaces intégrés. La voix locale essaye aussi de trouver des canaux d'expression en relation avec le dialogue entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes, demande qui s'est concrétisée à travers la création de Forums internationaux de gouvernements locaux, tels que le Forum iberoaméricain de gouvernements locaux, et le Forum de gouvernements locaux Europe, Amérique latine et Caraïbes.¹⁵ L'un de leurs objectifs est de créer des espaces de dialogue, de coopération et de renforcement des relations entre les citoyens, et d'apporter aux Sommets de Chefs d'Etats et de gouvernements la vision des politiques publiques locales, au cours des discussions sur les questions habituellement débattues dans ces Sommets. Déjà, sur le plan global, on ne peut nier l'importance, par exemple, du réseau des *Mercociudades* et de la *FLACMA* (Fédération latinoaméricaine de villes, municipalités et associations) dans le *CGLU*, et par ce biais -comme cela a déjà été souligné dans ce travail- dans le cadre des débats des Nations unies qui sont la globalisation du gouvernement.

Un bilan de l'expérience *Mercociudades*

Même si le *Mercosur* a traversé plusieurs périodes critiques depuis sa création, *Mercociudades* a maintenu d'une façon continue et ascendante ses activités et son programme politique ; il s'est, de fait, transformé en un lieu au travers duquel de nouveaux thèmes viennent s'ajouter au schéma d'intégration.

Parmi les défis internes qu'il a du affronter, on remarque l'entrée de plusieurs villes de petite taille dans un ensemble traditionnellement réservé aux grandes unités et aux capitales, ce qui suppose la nécessité d'optimiser l'adaptation aux besoins et aux demandes des nouveaux membres, en évitant les polarisations -entre les villes grandes et petites- et les tensions centre-périphérie. Il faut également prendre en compte les problèmes suivants : la dépendance vis à vis des gouvernements de provinces et la logique de la relation légalité-opposition ; les liens fonctionnels avec les ministères des affaires étrangères et les gouvernements nationaux, les restrictions budgétaires et les conditionnements entraînés par les circonstances conjoncturelles du programme municipal.

Si l'on considère l'expérience des réseaux de villes sur le continent, la combinaison des mécanismes démocratiques de fonctionnement, la prise de décisions avec l'aptitude technique et la capacité politique pour négocier à des niveaux nationaux, régionaux et internationaux, l'expérience de *Mercociudades* peut être considérée comme la plus réussie. Le fait qu'elle représente plus de 85 millions d'habitants en fait un acteur d'un poids politique significatif, surtout en termes de représentation potentielle.

Dans ce sens, le réseau de *Mercociudades*, et les unités qui le composent, peuvent constituer un instrument fondamental pour conférer au processus d'intégration une dimension indispensable à son approfondissement : incorporer le thème du projet régional dans la vie quotidienne des personnes. Il existe un consensus, tant par

¹² Daniel Chasquetti, *Comité de Municipios del Foro Consultivo de Municipios, Estados Federados, Provincias y Departamentos del MERCOSUR*, Montevideo, FESUR, Document de Travail, Octobre 2006.

¹³ Une autre question à laquelle le Forum doit s'affronter est celle qui relève de la constitutionnalité et de l'ampleur du rôle international des villes. Il n'y a pas de position unanime à ce propos entre les constitutions des pays du *Mercosur*.

¹⁴ Il faut signaler que le réseau *Mercociudades* occupe une place fondamentale dans la création du Forum et dans la consolidation et le travail du Comité de communes.

¹⁵ Juana Lopez Pagan, *Les Forums de Gouvernements locaux sur la scène internationale ; le Forum de Gouvernements locaux Union européenne, Amérique Latine et Caraïbes* (disponible sur www.observ-oed.org).

rapport au fait que l'une de ses principales carences est l'absence du sens de « citoyenneté active », comme aussi à ce que l'apport de *Mercociudades* dans ce domaine peut être important.

Tant que l'Etat-nation continuera à être la base de la légitimité politique, le lien entre citoyenneté et identité nationale tendra à se maintenir à l'intérieur des paramètres traditionnels. Cependant, rien n'empêche de penser qu'un nouveau concept de citoyenneté peut naître en même temps que la consolidation et la crédibilité des institutions régionales et ses propres succès. Dans cette construction progressive, les unités locales sont en passe de jouer un rôle de premier plan.

A l'intérieur de ce processus, on peut entrevoir la possibilité que le déploiement de ce qui est local, conçu sur des plans plus vastes que la simple recherche de commerce, d'investissements et d'insertion internationale compétitive, se projette vers un théâtre plus vaste, comme un chapitre de la construction d'une démocratie globale. Pour l'exprimer avec les mots de David Held : « Le réseau de contacts internationaux, favorisé par l'action des gouvernements locaux est d'une grande importance pour la démocratisation des relations internationales, et pour le développement d'une démocratie cosmopolite qui dépasse l'incapacité relative des Etats à résoudre les problèmes, surtout s'ils sont d'ordre local ».¹⁶

Mondialisation et new players

Le rôle des régions pour un nouveau « foedus » mondial

Giampiero BORDINO

Professeur d'Histoire contemporaine et analyste politique - Turin

Publié avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'Italien par Jean-Luc PREVEL- Lyon

La formation d'espaces nouveaux-entendus au plan sociologique comme « des lieux de pratiques relationnelles et sociales »- de dimensions infranationales et dans certains cas aussi transnationales est un des phénomènes nouveaux le plus important de l'époque de la mondialisation. Ces nouveaux espaces assument même la configuration de véritables sujets institutionnels (les régions au sens politique, dotées d'une personnalité juridique, comme dans le cas des régions européennes, en tant qu'articulations territoriales des Etats nationaux). Dans d'autres cas, au contraire, ils se configurent essentiellement comme des zones économiques et sociales de type fonctionnel, protagonistes des processus de compétition/coopération au niveau mondial comme c'est le cas, pour donner un exemple (il s'agit de cas étudiés par le Japonais Kenichi Ohmae à la fin des années quatre-vingt-dix), d'aires comme Hong Kong et la Chine méridionale, la Silicon Valley/la Bay Area, l'Italie du nord, ce qu'on appelle le Growth Triangle de Singapour et ainsi de suite.

Dans la globalisation, en substance, les espaces étatiques et nationaux sont toujours davantage articulés à l'interne mais aussi sous des formes d'entrecroisement entre eux (et donc transnationales), selon une configuration « en taches de léopard ». La compétition/coopération ne se joue donc pas seulement entre les diverses aires stato-nationales mais aussi et surtout entre des zones internes et transversales à celles-ci. La croissance économique des économies nationales et leur capacité compétitive est en réalité très différenciée à l'interne avec des asymétries croissantes. Ce n'est pas toute la Chine, ni toute l'Inde qui progressent à des taux record mais certaines de leurs zones territoriales spécifiques (Shanghai, Bangalore, Bombay). Les taux de développement aux Etats-Unis et en Europe sont aussi très différents selon les zones et de région à région. On observe que les articulations et les asymétries entre les différents espaces se situent aussi sur le plan institutionnel : les différentes régions ont aussi, dans certains cas, comme on le dit, une personnalité institutionnelle et le niveau et la force de cette personnalité sont très variables selon les cas. Les régions françaises ou celles des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne, par exemple n'ont certainement pas le niveau d'autonomie que les *Länder* allemands ou même que les régions italiennes.

Le scénario qui se présente est en substance celui d'une mondialisation toujours davantage « en archipel » : asymétrique, articulée, différenciée, complexe. La mondialisation unit, met en rapport les territoires et les sociétés mais elle ne les uniformise pas du tout et elle favorise au contraire le développement d'un processus de différenciation asymétrique. Ce processus concerne des cas toujours plus nombreux et significatifs de compétition et à la fois de coopération entre des territoires et des sociétés. Des expériences de relations entre des aires régionales infranationales se développent d'une manière croissante ainsi que de véritables réseaux transnationaux de coopération dont les protagonistes sont des acteurs fonctionnels (entreprises, membres de la société civile, associations mais aussi des organismes institutionnels d'importance) installés dans ces aires territoriales.

Il faut remarquer que, dans ce nouveau scénario, brièvement schématisé, ce que l'on nomme la « politique extérieure » ou la « politique internationale » est de moins en moins une compétence exclusive-un des pivots traditionnels de la souveraineté- des Etats nationaux. Les nouveaux acteurs, de plus en plus, « font de la politique extérieure », dans le sens où ils agissent tantôt « à l'intérieur », tantôt à « l'extérieur » de leurs frontières, où ils gèrent des relations, construisent des projets et des réseaux transnationaux. Si, à coup sûr, ils ne gèrent pas le *hard power* (la force, le pouvoir militaire : ici, les Etats sont en concurrence avec le terrorisme international et la criminalité organisée), pour autant ils exercent à coup sûr une part significative du *soft power* disponible (capacité d'influence économique, culturelle etc.). Les Etats, leurs gouvernements et leurs diplomates, sont donc d'une certaine manière « contraints » de négocier avec les nouveaux acteurs des rôles, des compétences et des espaces opérationnels ; de fait, à la fois ils collaborent et sont en compétition avec eux, au-delà de ce qui procède de

¹⁶ David Held, *La démocratie et l'ordre global. De l'Etat moderne au gouvernement cosmopolite*, éd. Paldos, 1997.

la formalité des règles et des organisations.

On observera que cette dynamique a une origine structurelle (elle n'est ni conjoncturelle, ni personnelle ou volontariste) liée à la mondialisation. Avec la mobilité transnationale croissante des biens, des capitaux, des personnes et des « signes », d'une part le « dehors » entre toujours plus souvent « dedans » (si l'on pense aux flux migratoires) et d'autre part le « dedans » (les personnes, les entreprises, etc.) se projette toujours plus fréquemment à l'extérieur, sort de ses frontières, devient pour ainsi dire « nomade ». Par conséquent, aucun acteur ne peut plus faire efficacement de la « politique intérieure » (s'occuper de son espace familial et donc aussi du « dehors » qui est entré à l'intérieur) sans faire aussi à la fois de la « politique extérieure » (se consacrer au « dedans » qui est sorti « dehors » et s'occuper des interdépendances).

Le fait est qu'aucun des grands « biens communs »-la sécurité, l'environnement, la santé, la connaissance, le développement, etc., c'est à dire les conditions nécessaires pour pouvoir jouir de nos « biens privés »- ne peut désormais être produit ou garanti seulement « à la maison », à l'intérieur de nos frontières. Les acteurs régionaux semblent être, au moins dans certains cas et dans une certaine mesure, plus avancés que les Etats dans l'acquisition de cette prise de conscience. Compte tenu de leur proximité avec les acteurs de l'économie et de la société civile, ils vivent en fait quotidiennement l'interdépendance qui relie le « dedans » au « dehors » et sont donc objectivement appelés à s'en préoccuper. Cela détermine une tendance à réclamer et à assumer de nouvelles compétences, à mettre en évidence un rôle déterminé et à intensifier un engagement international et global.

Dans le cas spécifique européen, dans le cadre de l'UE, le poids et le rôle des institutions régionales (y compris les Etats membres des fédérations comme les *Länder* allemands) ressortent sous trois aspects. Le premier est politique et économique que l'on peut mettre en évidence par la seule donnée relative à la dépense publique. Dans l'Europe à 25 (donnée 2005) les collectivités territoriales (communes, collectivités locales, régions : plus de 89 mille entités institutionnelles infranationales) gèrent une dépense publique égale à pratiquement 16 % du PIB européen (1.726 milliards d'euros) et, en particulier, elles gèrent deux tiers de tous les investissements publics. Elles sont donc le premier investisseur public de l'Union. Le second aspect est relatif aux relations internationales des régions. Le fait que les régions européennes opèrent d'une manière croissante dans le monde est une donnée évidente : la création de *desk*, « d'antennes » dans d'autres pays et continents, la promotion de réseaux transnationaux, les initiatives de coopération au développement, etc. Il y a désormais une sorte de « diplomatie parallèle » ou « paradiplomatie » des régions qui accompagne et s'intercroise avec celle des gouvernements nationaux. Enfin, le troisième aspect-non plus international mais maintenant intérieur depuis les développements de l'intégration européenne- est relatif au rôle des régions dans le processus constituant de l'UE. Les régions européennes collaborent et créent entre elles des réseaux,

donnent naissance à des communautés transfrontalières, participent activement à la gestion des politiques communautaires, « font du *lobbying* » par rapport aux institutions de l'Union. En d'autres termes, elles participent de fait activement au processus constituant, bien au-delà de ce qui apparaît dans les organisations nationales et communautaires. Elles opèrent « d'une manière transversale » par rapport aux Etats nationaux et contribuent ainsi d'une manière décisive au processus d'intégration des sociétés, des économies et des cultures de l'Europe.

Pour résumer et en venir à une certaine conclusion : le monde est aujourd'hui peuplé d'un nombre croissant d'acteurs de dimension régionale, infranationaux et transnationaux qui contribuent activement au processus de la mondialisation et aux modalités de gouvernance mondiale qui se manifestent. Il s'agit d'un côté d'acteurs institutionnels, en tant qu'institutions régionales dotées de pouvoirs publics et de l'autre d'acteurs fonctionnels, en tant qu'espaces économiques et sociaux de dimensions régionales, dotés d'une identité propre et d'un rôle particulier (un rôle qui aspire, comme cela arrive dans certains cas, ou pourrait aspirer à se réaliser aussi sur le plan institutionnel) dans le cadre de la compétition/collaboration mondiale entre sociétés et territoires. Ces acteurs constituent une partie d'une importance croissante de la « constellation post-nationale » qui caractérise le monde globalisé. Ce sont des acteurs, comme le démontre aussi l'expérience récente (si l'on pense aux menaces de sécession de la Flandre et à la possibilité de la régression confédérale de la Belgique qui s'ensuivrait, ou au problème du Pays Basque dans l'Espagne des autonomies), marqués de dynamiques contradictoires entre intégration et désintégration, entre vie en commun et rupture. Mais dans tous les cas ils existent, ils pèsent et pèseront toujours davantage, ils ont et ils auront un rôle décisif dans les parcours de construction de la gouvernance (et en perspective du gouvernement) mondiale. Alors, comment incorporer dans la réflexion théorique et la pratique politique, cette réalité émergente, cette nouvelle complexité qui semble destinée à marquer toujours davantage le panorama du XXI^e siècle ? Le monde, s'il ne veut pas succomber aux conflits et s'il veut se mettre en mesure de produire les « biens publics mondiaux » dont il a besoin, doit réussir à réaliser un nouveau *foedus* (pacte), un *foedus* mondial doté à la fois de légitimité et d'efficacité. C'est un des grands défis auquel la pensée fédéraliste du XXI^e siècle est confrontée et auquel la tradition ne peut pas, à elle seule, fournir de réponse (autres temps, autres contextes, autres problèmes, autres défis). Il faut réussir à « penser » d'une manière nouvelle la variété et la complexité des acteurs qui doivent entrer dans le *foedus*, les conditions et les modalités d'un éventuel « pacte » qui amène à moins d'asymétries et plus de cohésion, les dynamiques, les opportunités et les risques de ces parcours. C'est un « chantier de réflexion » qui concerne à la fois le modèle institutionnel fédéral pour le monde et la stratégie pour réussir concrètement à l'obtenir.

Un parlement mondial suggéré lors du Forum social mondial de Dakar

La création d'un parlement mondial élu par la population mondiale a été suggérée lors d'un événement tenu à Dakar au Sénégal dans le cadre du Forum social mondial. S'exprimant sur la question, Jo Leinen, un des orateurs, député allemand au Parlement européen et Co-superviseur du comité consultatif de la Campagne internationale pour une Assemblée Parlementaire des Nations unies, a indiqué qu'« Un parlement mondial démocratique et représentatif serait une institution d'une légitimité politique sans précédent. Sa mise sur pied se révèle nécessaire en ce sens qu'il importe d'exercer un contrôle démocratique sur la mondialisation ». « Il n'est nullement possible ni souhaitable de renverser la mondialisation. Toutefois, ces institutions qui contrôlent en grande partie le processus notamment l'Organisation mondiale du commerce ou les institutions financières internationales, excluent les citoyens du monde de leur prise de décisions. Cette situation ne peut perdurer » a-t-il ajouté. « Les populations du monde veulent s'exprimer sur les questions qui les affectent. Leurs aspirations ne peuvent se limiter au niveau national dans la mesure où les décisions importantes prises au niveau mondial vont sans cesse grandissantes. Une représentation mondiale démocratique est nécessaire. L'objectif est de créer une assemblée directement élue » a dit Manuel Manonelles, directeur de UBUNTU - Forum mondial des Réseaux de la Société civile.

Mamadou Ibrahima Fall, représentant de la Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA) pour le Sénégal, a donné plus de précisions quant à la proposition de la campagne : « Nous suggérons une approche graduelle. L'assemblée pourrait dans un premier temps être composée de parlementaires nationaux et régionaux. Au fil du temps, une transition vers des élections directes pourrait être mise en œuvre. Ses pouvoirs au niveau international pourraient aussi être élargis progressivement. Au début, l'Assemblée pourrait principalement avoir un rôle consultatif. »

Coura Ndiaye, conseiller au Conseil économique et social de l'Assemblée consultative sénégalaise a fait ressortir le degré d'importance des activités de la société civile quant à la suggestion d'initiatives. Il a toutefois fait remarquer qu'un parlement reste inéluctable pour prendre des décisions.

Plusieurs participants venus d'Ouganda, de Sierra Leone, du Benin, de Grande-Bretagne et de Norvège ont souligné la nécessité de consolider la représentation démocratique au niveau mondial. Il a été convenu qu'une relation directe beaucoup plus étroite entre les populations du monde et les institutions mondiales est plus que jamais de mise. La proposition d'une Assemblée parlementaire des Nations unies a été vivement approuvée et encouragée.

Le Forum social mondial est un événement mondial majeur qui réunit des activistes sociaux et des mouvements qui œuvrent en faveur de la solidarité, la démocratie et l'équité. Il est perçu comme un événement de masse s'opposant au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, qui rassemble chaque année l'élite politique, financière, et économique mondiale.

Le Parlement européen exhorte le Conseil européen à promouvoir une Assemblée parlementaire aux Nations unies

Le 8 juin, lors de sa séance plénière, le Parlement européen a adressé au Conseil de l'Union européenne plusieurs recommandations concernant la politique de ce dernier lors de la prochaine Assemblée générale des Nations unies. Ces recommandations, qui seront transmises formellement au Conseil par Jerzy Buzek, le Président du Parlement, comprennent un appel adressé aux Ministres des Affaires étrangères de l'UE pour qu'ils soutiennent la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies (APNU).

D'après le Parlement européen, ce nouvel organe mondial servirait à « accroître le caractère démocratique, la responsabilisation démocratique et la transparence de la gouvernance globale, ainsi qu'à permettre une meilleure participation des citoyens aux activités de l'ONU ».

Une décision accueillie favorablement par les législateurs européens

Les principaux membres du Parlement européen se sont réjouis de cette décision du Parlement. « Une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies rendrait l'ONU, ainsi que la gouvernance mondiale en général, plus ouvertes, plus transparentes et plus démocratiques.

Nous exhortons le Conseil et les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UE à prendre en considération la recommandation du Parlement européen », a déclaré le législateur européen Jo Leinen, membre du Groupe socialiste, Président de la Commission environnementale et Coprésident de la Campagne internationale pour la création d'une APNU.

Le législateur et porte-parole des affaires étrangères du Parti populaire européen au Parlement européen Elmar Brok a commenté : « La décision du Parlement européen d'appeler à la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies nous a rapprochés de la réalisation de cet objectif. La création d'un tel organe au sein du système des Nations unies résulterait en une plus grande proximité avec les citoyens, ainsi qu'en une participation démocratique et une transparence accrues ».

Le législateur européen Andrew Duff, de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et Président de l'Union des fédéralistes européens (UEF Europe), a déclaré que « la création d'une Assemblée parlementaire dans le cadre des Nations unies obligerait progressivement les politiciens internationaux à devenir plus responsables devant l'opinion publique démocratique. Le Parlement européen, en tant que tout premier parlement transnational à être directement élu, peut s'avérer un modèle utile pour l'ONU ».

Le parlementaire européen libéral Alexander Alvaro, Coprésident de la Commission des budgets, a fait remarquer qu'il « soutient expressément et se réjouit » de la décision du Parlement. « Un parlement onusien constitue une occasion fantastique pour les décisions de l'ONU de revêtir une nature plus démocratique. Il s'agit d'un outil qui permettrait aux citoyens d'avoir voix au chapitre dans les affaires onusiennes », a déclaré M. Alvaro.

Cette décision ouvre une « conjoncture favorable »

Philippe Adriaenssens, président des Jeunes Européens fédéralistes (JEF Europe) et représentant 30.000 activistes issus de l'ensemble du continent, s'est réjoui : « Le Parlement européen s'est enfin exprimé résolument en faveur de la création d'une APNU, stimulant ainsi le rôle de

l'UE en tant que moteur du progrès de la démocratie mondiale. La Haute représentante et les Ministres des Affaires étrangères de l'UE doivent dès lors lui emboîter le pas et s'efforcer d'obtenir la représentation directe des citoyens du monde entier à l'ONU ».

Selon Andreas Bummel, le secrétaire général de la Campagne internationale pour la création d'une APNU, l'Appel que le Parlement européen a adressé au Conseil de l'UE visant à inscrire le projet d'APNU à l'agenda de l'Assemblée générale des Nations unies constitue une « étape extrêmement importante » qui ouvre une « conjoncture favorable ». Dans un article publié dans le magazine en ligne The New Federalist, il a aussi fait remarquer que « le minimum » que les partisans d'une APNU attendent maintenant est que la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères, « mentionne le projet d'APNU dans son intervention lors de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU ». Toujours selon M. Bummel, il serait idéal que « le Conseil amorce des délibérations sur les importantes questions » liées au projet de création d'une APNU, afin de « jeter les bases de négociations sérieuses sous les auspices des Nations unies ».

Le soutien européen à la Campagne

En 2007, la Campagne a publié un appel public à la création d'une APNU qui, à ce jour, a acquis le soutien de ressortissants de plus de 140 pays, dont de nombreuses personnalités européennes. En plus de plus de soixante membres du Parlement européen et de nombreux parlementaires nationaux, les politiciens européens qui ont signé cet appel comptent, entre autres : l'ancien Commissaire européen Philippe Busquin, de Belgique ; l'ancien Président de la République tchèque Vaclav Havel ; l'ancien Premier ministre français Michel Rocard ; l'ancien Premier ministre maltais Alfred Sant ; l'ancien Secrétaire d'État au Développement international britannique Clare Short ; l'ancien Ministre des Finances allemand Hans Eichel ; l'ancienne Ministre de l'Éducation espagnole Mercedes Cabrera Calvo-Sotelo ; l'ancien Ministre des Affaires étrangères grec Theodoros Pangalos ; l'ancienne Ministre de la Culture italienne Giovanna Melandri ; l'ancien Ministre de la Coopération luxembourgeois Charles Goerens ; le nouveau ministre de l'Éducation irlandais Ruairi Quinn ; ou le nouveau Ministre des Affaires étrangères irlandais Eamon Gilmore (qui a signé l'appel il y a quatre ans).

FOCUS

**Rio, New York, Tokyo,
Copenhague, Cancun...
pour une Communauté globale du climat**

Après la conférence mondiale sur le climat de Copenhague

Roberto PALEA

Membre du Comité central du MFE italien - Turin
Publié avec *The Federalist debate* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Personne, avec une connaissance minimale des problèmes, ne pouvait espérer qu'à Copenhague, au cours de la Conférence mondiale (COP15), on pouvait en arriver à un accord véritablement contraignant entre les parties.

Il suffisait de considérer que Barack Obama (acteur principal, interprète du nouveau tournant « vert » de l'ère post Bush) participait à la négociation en ayant les mains liées par la nécessité de ne pas choquer le Congrès où des réformes essentielles pour sa présidence (parmi lesquelles la réforme sanitaire et le projet de loi sur l'énergie propre et la sécurité) étaient en suspens.

En tout cas, il faut saluer comme un fait positif que, pour la première fois, les principaux pays pollueurs (au premier rang desquels la Chine et les Etats-Unis) aient participé au Sommet dans l'intention d'y assumer une responsabilité directe, sans plus nier ou sous-évaluer les effets globaux du réchauffement de la planète, reconnu comme une conséquence de l'activité humaine.

Ceci dit, les résultats atteints restent tout à fait insuffisants eu égard à la gravité des défis et des délais disponibles pour les résoudre.

On espérait que, à Copenhague, un processus en deux

temps pouvait prendre corps, le premier à accomplir à Copenhague même, qui aurait servi au moins à établir des attitudes et des aspirations communes ainsi que des objectifs clairs, articulés dans un espace temporel défini, en renvoyant à un second temps la mise au point d'objectifs, de mécanismes décisionnels et de contrôle ainsi que d'engagements juridiques. Dans l'accord réalisé, on retrouve seulement la proposition générique de limiter d'environ 2 degrés centigrades, l'augmentation de la température moyenne de la planète, avec l'engagement financier envers les pays les plus pauvres de 30 milliards de dollars sur les trois années de 2010 à 2012 et de 100 milliards après, jusqu'en 2020.

Au delà de l'absence d'engagements contraignants, il n'y a aucune référence aux objectifs de réduction des émissions de CO₂, établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), (-25 % par rapport à 1990 jusqu'en 2020 et -50 % jusqu'en 2050).

En outre, les fonds destinés au développement des technologies propres dans les pays sous-développés pour les trois années 2010 à 2012 sont notablement au-dessous de ce que l'on considère communément comme nécessaire ; il n'y a aucun engagement pour la période postérieure à 2020 et, dans ce contexte les promesses pour la période de 2020 et plus n'ont aucune valeur et ne peuvent pas être sérieusement prises en considération.

Mais aussi la forme de l'Accord et la manière dont il a été approuvé suscitent la perplexité et des préoccupations notables.

Jusqu'à Copenhague, la négociation a toujours été gérée par les Nations unies et les documents étaient élaborés ou réalisés par le Secrétariat de l'organisation.

A Copenhague, en revanche, cinq pays (Etats-Unis, Chine, Inde, Brésil et Afrique du Sud) ont choisi pour tous en laissant aux autres (Europe et Japon en premier lieu), face à l'alternative entre accepter l'Accord ou n'en avoir aucun.

Ils ont discuté entre eux, écrit puis se sont entendus sur l'« Accord de Copenhague » tandis que l'Assemblée de l'ONU (la Conférence des parties) s'est limitée à prendre acte de l'accord intervenu.

La procédure suivie a constitué une perte ultérieure de

crédibilité vis à vis des Nations unies et une gifle pour le Secrétaire général actuel.

Au cours des négociations, tous les protagonistes principaux ont joué avec des cartes truquées, seulement préoccupés qu'ils étaient de préserver l'intérêt national et la souveraineté de leurs Etats.¹⁷

L'Europe qui avait tous les atouts en main, car elle avait conduit une politique climatique cohérente et établi, à l'interne, des objectifs contraignants adéquats de réduction des émissions de CO₂ jusqu'à 2020 (-20 à 30 % par rapport à 1990), n'a pas su ou pu assumer la fonction de *leadership* auquel elle aurait eu droit, compte tenu aussi de son importance économique et géopolitique globale.

Il apparaît encore une fois clairement que l'Union européenne (UE) est un « *géant économique mais un nain politique* », parce qu'elle manque toujours d'un gouvernement fédéral, capable d'agir et de parler d'une seule voix. Elle a ainsi renoncé à exercer le *leadership* qui lui revient, par son histoire et pour avoir montré au monde la méthode à suivre quand les Etats doivent affronter ensemble les problèmes dont les dimensions dépassent les frontières nationales. Et c'est donc aussi la faute de l'Europe, de son impuissance et de son inadaptation, si à Copenhague, la conscience que la stabilisation du climat (comme d'une manière plus générale, l'environnement naturel) est un bien commun pour la terre entière, n'a pas progressé.

Le climat et l'environnement naturel seront préservés par les principaux pays pollueurs ensemble, avec des institutions communes, capables de décider et dotées de moyens pour mettre en oeuvre les décisions prises.

Les accords internationaux ne sont pas des instruments adaptés pour gouverner ensemble des réalités complexes et en évolution permanente telles que le climat et les urgences environnementales globales.

Jean Monnet, l'un des Pères fondateurs de l'UE, disait dans ses Mémoires : « *il y a une différence abyssale entre négocier un accord international et affronter un problème en commun. Dans le premier cas, chacun met son problème sur la table. Dans le second cas, c'est un seul problème qui est le même pour tous et apporte à la table de négociations, non pas son problème mais la sagesse pour trouver la solution au problème commun* ».

L'expérience du processus de l'unification européenne a mis en évidence que des progrès ont été faits quand il y a

eu la volonté d'affronter un problème en commun et, en revanche, il s'est vérifié qu'on était dans une impasse quand on adoptait la méthode des accords intergouvernementaux.

L'expérience de l'intégration européenne doit être transposée au niveau mondial dans les cas où, comme pour la stabilisation du climat, on est face à un problème de dimension planétaire qui doit être affronté ensemble, par les principaux Etats de la planète.

Après Copenhague en 2010, d'autres étapes ont été programmées

Il est maintenant nécessaire, pour les préparer, que la communauté internationale change ses schémas et ses modes de pensée, en renversant la tendance qui s'accroît toujours davantage, à renationaliser la coopération internationale.

Il faut non seulement qu'elle poursuive des objectifs et qu'elle assume des engagements contraignants à réaliser progressivement dans un laps de temps bien défini, mais aussi qu'elle se dote d'un instrument nécessaire pour gouverner ensemble les urgences environnementales globales en constituant une Organisation mondiale pour l'environnement -sur le modèle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)- capable de décider, gérée par une Haute Autorité indépendante sous l'égide de l'ONU, qui dispose de ressources financières propres adéquates pour mettre en oeuvre les décisions prises.

Une telle organisation mondiale devrait avoir pour objectif d'avoir continuellement sous contrôle les changements climatiques et le respect des engagements pris, favoriser l'échange de technologies, coordonner et renforcer l'innovation technologique, assister les pays en voie de développement par un soutien financier et technologique adapté à l'effort d'ajustement aux paramètres de réduction des émissions influant sur le climat et d'amélioration environnementale.

Ses moyens financiers (de l'ordre de 100 milliards de dollars par an), devraient provenir de rentrées automatiques, à travers l'institution au niveau mondial, à la charge des principaux pays pollueurs, d'une taxe carbone mondiale, conçue comme un impôt sur la consommation de carburants fossiles, ou comme une taxe additionnelle aux droits d'accises nationaux, là où ils existent. Cette taxe carbone mondiale devrait prévoir des taux différenciés :

- entre les carburants fossiles, en fonction de leur différente teneur en carbone ;
- entre les Etats, en tenant compte, pour des raisons d'équité, des émissions *per capita* de chaque pays.

La taxe carbone mondiale produirait un double dividende : d'un côté elle découragerait l'utilisation des carburants fossiles et de l'autre, elle soustrairait au budget des Etats (déjà notablement endettés par suite de la crise économique et financière) la charge du financement de la stabilisation du climat, en le plaçant à la charge du consommateur-pollueur.

Pour qu'il soit permis d'espérer que les objectifs indiqués puissent être atteints lors de la prochaine Conférence (COP 16) de la ville de Mexico, il faut qu'un événement extraordinaire, quel qu'il soit, intervienne, capable d'influer fortement sur la volonté des puissants de la Terre.

17 Les Etats-Unis ont proposé de réduire les émissions de CO₂ dans l'atmosphère de 17 % par rapport aux émissions actuelles, là où le Protocole de Kyoto (et donc les objectifs contraignants de l'UE) mesure les réductions en référence à l'année 1990. En termes équivalents, la proposition des Etats-Unis correspond à une réduction de 4 % par rapport aux émissions de l'année 1990. De son côté, la Chine, dans les négociations, a toujours évité de faire référence à des réductions quantitatives d'émissions de CO₂ mais a toujours parlé uniquement d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction de sa propre intensité de carbone. L'intensité de carbone est le rapport entre les émissions et le PIB et ne peut pas être confondu avec la réduction des émissions. En fait, les augmentations du PIB peuvent largement compenser les réductions qui découlent des améliorations de l'efficacité, même si elles sont importantes en apparence (dans l'optique des pays développés qui présentent un taux de croissance bien plus limité que celui de la Chine). L'Inde et le Brésil ont toujours conditionné leur engagement, quel qu'il soit, à l'obtention d'aides financières importantes de la part des pays plus développés.

Un événement d'un tel type pourrait être représenté par l'implication de la société civile et de la multitude d'ONG qui en sont l'expression, lesquelles devraient se mobiliser pour soutenir d'une manière coordonnée et conjointe un Plan mondial pour l'environnement, réaliste et efficace, centré sur le projet de constitution d'une Organisation mondiale de l'environnement, selon ce qui a été exposé ci-dessus.

Après la Conférence des Nations unies à Cancun

Monica FRASSONI

Ancienne parlementaire européenne et Coprésidente du groupe des Verts-ALE au Parlement européen - Ancienne Secrétaire générale de la JEF Europe
Publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Le début d'une nouvelle année est le moment parfait pour se donner des objectifs et établir des priorités pour les 12 mois à venir.

Pour 2011, au moins deux buts seront inclus dans la liste prioritaire. Trouver le moyen de réussir le COP 17 à Durban en Afrique du Sud et éliminer tous les « si » et les « mais » qui ont caractérisé les deux dernières années de négociations sur le climat. Et pour montrer concrètement ce que signifie la lutte contre le changement climatique viser un nouveau modèle de développement, moins intense dans ses ressources et dans ses émissions et qui finalement sera le plus efficace pour nous sortir de la crise économique et sociale actuelle. A nul autre moment qu'aujourd'hui, il est nécessaire de lier la priorité de réduction essentielle des émissions responsables du changement climatique à une proposition possible d'un nouveau modèle de développement « vert », celui que les Nations unies ont défini comme le *New Deal* vert.

La Conférence sur le changement climatique organisée par les Nations unies à Cancun, au Mexique, du 29 novembre au 10 décembre 2010, représente, au dire de certains, plus un sauvetage du processus de négociation dirigé par l'ONU, qu'une véritable avancée dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, les deux aspects ne peuvent pas être séparés parce que, en dehors du cadre de l'ONU, il est impossible de coordonner les actions nécessaires pour diminuer les émissions à l'échelle planétaire et atteindre les buts ambitieux énumérés dans les accords de Cancun qui, cependant, ne sont pas encore contraignants.

Des pas en avant

Considérant les résultats décevants de la Conférence de Copenhague à la fin de 2009 et les disputes à la veille de la Conférence de cette année, il n'était pas très réaliste de s'attendre à ce qu'on puisse avoir des accords contraignants signés à Cancun ; le Japon et la Russie n'étaient pas disposés à discuter des engagements sur le Protocole post-Kyoto (signé en 1997 et qui vient à expiration en 2012) ; la Chine, les Etats-Unis et l'Inde n'étaient pas d'accord sur la nature obligatoire des buts et sur les contrôles à mettre en

oeuvre pour assurer leur application ; le Président américain Obama était bloqué par la nouvelle majorité républicaine à la Chambre des Représentants qui s'oppose à des limitations trop étroites des émissions. Avec des prémices de cette espèce, on peut déjà considérer comme positif le fait qu'aucun des participants n'ait abandonné la table des négociations avant la fin de la conférence, en particulier grâce à la vigoureuse présidence du Ministre mexicain des Affaires étrangères, Mme Patricia Espinosa. Cependant, surtout dans le domaine environnemental, le temps presse et, si à la Conférence de l'ONU prévue pour l'an prochain à Durban, en Afrique du Sud, on n'arrive pas à un accord sur l'extension du Protocole de Kyoto, les progrès enregistrés à Cancun seront inutiles.

Pour le moment, cependant, on peut noter trois résultats positifs. Le premier concerne l'approbation d'un mécanisme de financement pour les pays en voie de développement qui vise à la conservation de leurs forêts qui s'appelle Réduction des émissions dues à la déforestation et dégradation des forêts - (REDD-Plus) ; si l'on considère que la déforestation est responsable de l'accroissement de 15 à 20 % des émissions, ce n'est pas un résultat négligeable. Il n'est pas encore clair si ces fonds seront directement attribués à des pays particuliers, ce qui rendrait le contrôle plus facile, ou à des projets individuels, ce qui serait une solution plus complexe par rapport aux contrôles.

Un second résultat positif est l'engagement ferme des participants d'instituer un fond d'aides aux pays en voie de développement pour la réduction des émissions et surtout pour les aider à s'adapter au changement climatique. Les montants précis n'ont pas été rendus publics, même si les pays développés ont confirmé les engagements signés à Copenhague l'année dernière : 30 milliards de dollars tous les ans de 2012 à 2020 ; mais, comme nous l'avons dit, ces chiffres n'apparaissent pas dans l'accord final signé à Cancun. Cet argent devrait être géré par la Banque mondiale, un choix qui n'a pas reçu une approbation unanime, en particulier du côté des ONG..

Finalement, le troisième résultat positif concerne l'accord préliminaire d'effectuer des inspections pour vérifier les réductions d'émissions dans des pays individuels et l'engagement de créer un comité pour étudier les moyens de transférer les technologies de réduction d'émission des pays industrialisés aux pays en voie de développement ou aux pays moins développés. Sur ce point, le changement d'attitude de la Chine a été significatif, car initialement elle était opposée aux inspections considérées comme une violation de la souveraineté nationale. Cependant les deux questions méritent d'être réexaminées avec attention.

Le climat n'attend pas

Sur le problème central des gaz à effet de serre, en revanche, aucun progrès nouveau n'a été enregistré à Cancun. Dans les conclusions de la Conférence, les décisions pour la réduction des émissions, qui avaient été prises par les pays industrialisés à Copenhague en 2009, ont été incluses. Néanmoins, ce sont des engagements pris sur la base du volontariat qui n'étaient pas inclus dans les accords officiels signés il y a un an. De plus, la distance entre ces engagements et ce qui serait nécessaire pour contenir le réchauffement global au dessous de 2° Celsius

dans les décennies à venir, reste encore considérable, aussi bien pour les pays développés que pour les économies émergentes : d'après les experts, en fait, sur la base d'engagements unilatéraux pour la réduction des émissions, tels qu'ils sont actuellement, la température pourrait s'élever de 3,2° C d'ici 2050 avec potentiellement des conséquences dévastatrices pour l'environnement.

Finalement, il manque un programme clair sur la façon d'atteindre une acceptation d'un accord post-Kyoto en vue de la Conférence de Durban l'année prochaine, que chacun considère comme le vrai test pour l'adoption, en particulier par les grands pays pollueurs et dans les régions plus pauvres, d'engagements véritablement significatifs. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (WMO) a été clair à Cancun : 2010 a été l'année la plus chaude depuis 1850 (les maxima ont été atteints pendant l'été russe où, pendant 33 jours, les températures ont été de 7 degrés C au dessus de la moyenne).

Une évaluation finale de la Conférence de Cancun sera seulement possible lorsque les décisions qui seront prises à Durban en 2011, et les choix que les pays concernés (en particulier l'UE) seront capables de faire dans les mois suivants, pourront être évalués : restaurer le dialogue dans la négociation est certainement important, mais cela ne sera utile que si des décisions effectives sont prises pour faire face au plus grand défi lancé à l'humanité dans les années qui viennent.

Une Communauté globale du Climat Une modeste proposition de gouvernance globale pour un problème global

David GRACE

Secrétaire du *James Madison Trust* - Londres

Publié avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP – Lyon

Le Professeur John Pinder, a proposé la création d'une Communauté globale du climat comme réponse au changement climatique et un pas en direction de la Fédération mondiale¹⁸. Il existe maintenant une branche de la science politique qui se consacre à l'examen des idées de la démocratie cosmopolite mais je dois commencer par un avertissement destiné aux universitaires. Il y a quelques années, à une conférence de la *Lothian Foundation* à Oxford, une jeune femme italienne présenta sa thèse doctorale qui essayait d'expliquer pourquoi la *Federal Union* (britannique, ndlr) qui fleurissait et se développait remarquablement en Grande-Bretagne de 1938 à 1940 était devenue bien moins active et influente. Son analyse des archives la conduisit à la conclusion que *Federal Union* déclinait à cause de divergences doctrinales entre les fédéralistes mondiaux et les fédéralistes européens. Malheureusement pour elle, à la conférence se trouvait l'auteur et journaliste Richard Mayne, actif à *Federal Union* en 1940. Il lui dit que la baisse d'activité était

causée par une priorité plus immédiate : la peur et la menace d'invasion. Nos théories ne doivent pas faire oublier ou négliger les explications plus simples.

Le paradigme de l'existence effective de la gouvernance globale est l'Organisation des Nations unies. J'ai assisté à la Conférence de l'ONU sur la science et la technologie pour le développement à Vienne en 1980, où j'ai été le témoin de divers modèles formels et informels, de dialogue global, mais il n'y eut guère de prises de décision. D'abord, il y eut le déroulement de la Conférence plénière, où les délégués nationaux produisirent des déclarations d'introduction formelles, et des sorties formelles de la salle quand d'autres, qu'ils désapprouvaient, faisaient leur entrée. Nous entendions parler mais nous ne fûmes pas admis aux réunions en petit comité des pays influents dans des salles enfumées ni dans les coulisses où fut négocié le communiqué final. Il y a aussi eu une assemblée très protocolaire des ONG internationales qui suivait un agenda préétabli par un noyau d'organisations occidentales grassement financées et présidées par un Américain du nom de Harvey Wallbanger. Si on peut dire, c'était encore moins intéressant que l'assemblée plénière et certainement pas le lieu pour des idées nouvelles ou des inspirations révolutionnaires. Il y eut, troisièmement, un Forum des ONG alternatives, d'une venue moins opulente mais avec plus de possibilité de spontanéité, mais aucune décision. Enfin, il y eut l'öko-Dorf sur le Prater, un assortiment temporaire de structures actionnées par le vent, par le soleil et par du méthane produit par des ordures ménagères recyclées. Ceci nous permit de profiter d'un mode de gouvernance anti-autoritaire, en dépit des efforts très sérieux des pompiers et des autorités militaires de la ville de Vienne pour le contrôler. Des décisions furent prises, s'il y en eut, à l'heure du déjeuner, par ceux qui par hasard se trouvaient là à ce moment : tout le monde s'assit par terre et chaque fois que quelqu'un était appelé à parler, il se dressait d'un bond et s'exprimait dans la langue de son choix. Ils parlaient sans aucune référence aux orateurs précédents et ils étaient suivis par d'autres qui prenaient la parole sans aucune référence à celui d'avant. Bien sur, il n'y avait ni président, ni agenda, ni traduction. Donc, à une Conférence des Nations unies, l'on pouvait trouver en miniature, voire en caricature, tous les systèmes de gouvernance globale des Nations unies. On accuse souvent les fédéralistes de pensée utopique, mais n'est-il pas utopique d'imaginer que les problèmes globaux puissent être résolus par des mécanismes internationaux existants qui ne sont que des copies des « utopistes » en tenue de cérémonie ?

Nous savons que l'histoire est pleine de propositions pour vaincre l'anarchie du monde et civiliser le discours des nations. Au dix-septième siècle William Penn suggéra une Diète européenne. Etant Quaker il incluait la plus aimable et la plus curieuse des raisons, que les princes fassent des mariages d'amour au lieu de gesticulations diplomatiques d'harmonie entre les Etats. Emmanuel Kant, offrit un Projet de paix perpétuelle ; il avait vu une auberge appelée « paix perpétuelle », avec une enseigne qui montrait un cimetière ; il présenta un projet pour les vivants. Après les guerres napoléoniennes les grandes puissances essayèrent de préserver la paix par le Concert de l'Europe, une série

¹⁸ *Ventotene Papers*, Volume 5, éd. Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, Ventotene.

de congrès qui tomba en ruine en 1848. La tentative suivante, la Société des Nations (SDN) suivit le vaste massacre de la première guerre mondiale, que l'on appelait « la guerre pour mettre fin aux guerres ». La seconde guerre mondiale couronna l'échec de la SDN et les Nations unies furent tirées de ses cendres. Je ne veux pas dénigrer une grande partie du bon travail des agences de l'ONU, mais, examinons comment elle s'est dressée face au plus grand défi global, après celui de la paix : le changement climatique.

Ce qui fait du changement climatique un problème si difficile : c'est son échelle. On peut être d'accord avec Tony Blair -sur ce point du moins, si sur aucun autre- que la dimension du problème, à la fois dans le temps et dans l'espace, échappe à la capacité de gouvernements qui doivent faire face à des élections tous les cinq ans environ. Nos institutions ne sont pas à la hauteur, à la mesure du problème. Considérons les délais dans la création, la compréhension et les réactions au changement climatique. En 1820, Josph Fourier reconnaissait que la terre était 30 degrés plus chaude qu'elle ne devrait l'être et que quelque chose devait retenir la chaleur. Dans les années 1850, John Tyndal identifia le CO₂ (dioxyde de carbone) et la vapeur d'eau comme les gaz responsables et, dans les années 1890, Svante Arrhenius calcula les effets d'un doublement de ces gaz. Depuis cette époque, la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère a augmenté de 285 ppm à 430 ppm. D'après Nicolas Stern¹⁹, si nous continuons aujourd'hui « comme à l'habitude », ou « *business as usual* », en 2100 le chiffre sera de 730 ppm. Il y a maintenant 50 % de chance que la température moyenne de la terre augmente de 5 degrés au dessus de celle de 1850. Stern a calculé²⁰ que le coût pour la Grande-Bretagne, si on voulait éviter ce résultat serait de 1 % du PIB, tandis que le coût de ne rien faire serait de 20 %. Bien entendu, l'action du gouvernement britannique seul ne résoudrait rien.

Nous sommes donc en face du défi global. Comment la seule institution globale, l'ONU, a-t-elle réagi ? En 1979, a eu lieu la toute première Conférence sur le climat mondial. Neuf années plus tard, des scientifiques ont fondé la première Commission internationale sur le changement climatique qui a produit son premier rapport deux ans plus tard, en 1990. Le monde l'a étudié encore deux ans plus tard, au Sommet de la terre de Rio ; deux ans plus tard encore, le Cadre de la Convention des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC) s'est mis en place. La principale réunion de la Conférence des parties prenantes (COP) à la Convention se réunit chaque année avant Noël. La première réunion à Berlin en 1995, proposa un programme d'actions que les Etats membres pourraient souhaiter consulter -le Mandat de Berlin- mais il n'était pas impératif. L'année suivante, à Genève, la Conférence a rédigé une note mais il n'y eut pas d'accord sur une déclaration ; elle rejeta même les idées d'harmonisation des politiques sur le changement climatique. En 1997, il y eut la percée du Protocole de Kyoto, qui fixa les objectifs pour les Etats signataires de réduire les émissions entre 2008 et 2012 de 5 % au dessous des niveaux de 1990. Le

Protocole n'entraîna en vigueur que lorsqu'un nombre minimum de nations l'aurait signé, ce qui n'eut pas lieu avant 2004, après une réduction de l'objectif demandé par la Russie. Les Etats-Unis ne l'ont toujours pas ratifié. Au fil des ans, il devenait évident que les pays émergents du Sud mettraient le problème sur le compte des nations du Nord et qu'ils refuseraient de suivre les consignes de peur que cela ne compromette leur développement. Dans le même temps les pays, plus riches, du Nord craignaient que des actions imposent des coûts supplémentaires à leurs industries et nuiraient à leur compétitivité. Ces soupçons mutuels allaient empoisonner toute tentative d'accord. En 2007, à Bali, les parties n'ont pu que se mettre d'accord sur un emploi du temps de préparation de Copenhague deux ans plus tard. Copenhague était censée être la grande occasion où tout serait résolu et où les pays du monde feraient face à la dimension considérable de leur problème commun et s'uniraient pour l'action en 2012 et par la suite. Au lieu de cela, le résultat fut conforme à la prédiction de T. S. Elliot, « Ceci est la façon dont le monde finit, non pas une explosion, mais un gémissement ». Vingt-cinq pays, conduits par les Etats-Unis et la Chine, ont ignoré le travail patient de la vaste majorité pendant les deux années précédentes, ont déchiré le texte préliminaire et adopté à la place un nouvel accord qui ne contenait ni taux de réduction des émissions ni d'engagements solides. Les autres pays ont simplement pris note de cet accord.

Pourquoi, au bout de presque 20 ans, la UNFCCC n'a-t-elle pas réussi à faire un quelconque progrès ? Un accord valable indiquerait ou fixerait l'importance et la répartition des réductions d'émissions entre les pays et fournirait une méthode pour en contrôler l'application. Tous ces ingrédients touchent à la souveraineté nationale, et c'est pourquoi les nations puissantes qui ont fait avorter Copenhague ont pris des mesures pour y échapper. Comme l'a écrit un commentateur, « Pourquoi recourir aux méthodes de décision les plus lamentables pour prendre les décisions les plus importantes ? » John Pinder a établi la comparaison entre l'établissement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1950 et une Communauté du climat global (CCG) au 21^e siècle. A cette époque, comme maintenant, le sujet est la sécurité et le blocage est la souveraineté nationale. La Déclaration Schuman demandait la mise en commun de l'autorité « sur un point limité mais décisif ». La CECA impliquait un marché réglementé pas un mécanisme administré par de nouvelles institutions. De la même façon, la CGG devrait créer un système d'échange des émissions qui serait agréé par le Conseil des ministres et une Assemblée parlementaire. Il y aurait un exécutif semblable à la Haute Autorité originelle et la Commission d'aujourd'hui pour administrer le système, une tâche que le Secrétariat de la UNFCCC n'a ni le pouvoir ni les moyens de faire fonctionner. Il y aurait une Cour (de justice) pour interpréter et faire appliquer la législation de la CGG. Il pourrait aussi y avoir une Banque centrale pour faciliter les échanges sur les émissions et un Marché commun sur les technologies à faible carbone. Il faut noter que les Six qui ont créé la CECA n'attendirent pas que toutes les nations soient d'accord, en particulier une nation importante resta à l'écart -la Grande-Bretagne. Ils commencèrent pas une coalition de ceux qui étaient partants, puis avec le temps la

¹⁹ *A Blueprint for a Safer Planet.*

²⁰ *The Economics of Climate Change: The Stern Review.*

Communauté des six devint une union à vingt-sept. Aujourd'hui, la CGG doit dépasser, surmonter, la division Nord-Sud et ne pas attendre les Etats-Unis et la Chine. Les partenaires initiaux pourraient être l'UE et l'Inde qui rejoindraient le Brésil et les pays africains. Pour ceux qui ne voudraient pas participer tout de suite il pourrait y avoir des accords d'association externes.

Le déficit du réchauffement global n'a pas cessé d'augmenter durant un siècle. Nous ne pouvons pas attendre un siècle pour y faire face. L'idée d'une CGG a été lancée à une Conférence internationale du *Foreign Office* britannique à son siège de Wiston House en 2004.

Un fonctionnaire britannique fit un commentaire sur la proposition, disant qu'il était bien difficile de négocier une action internationale ; il serait presque impossible de rechercher un nouvel accord en créant de nouvelles institutions. Les fédéralistes répliquent qu'avec les institutions actuelles nous n'avons pas et ne pouvons pas avoir d'accord pour l'action. -« La définition de la folie c'est de répéter sans cesse et sans fin la même action en espérant un résultat différent ». L'*UNFCC* a tenu des réunions chaque année, pendant vingt ans. Il serait peut-être temps de trouver un autre système.

XXIII° Congrès européen de l'UEF

Nous avons prévu dans ce numéro de publier une longue analyse du récent Congrès de l'UEF à Bruxelles, ainsi que de l'ensemble des résolutions de politique générale et/ou thématiques adoptées à cette occasion. Le bulletin de l'UEF France, *Europe fédérale* (N°42- 2011) ayant publié un large dossier également consultable facilement sur le site de l'association, nous ne publions ici que la résolution « sur une politique européenne commune de l'énergie » qui recoupe par moment les thèmes abordés dans notre *Focus*. Tous les textes de résolution du Congrès de mars 2011 de l'UEF Europe et divers témoignages ou analyses peuvent être trouvés sur le site de l'UEF France : <http://www.uef.fr>

Résolution sur une politique européenne commune de l'énergie

Le Congrès de l'UEF, réuni à Bruxelles, du 25 au 27 mars 2011 :

- note que la politique de l'énergie est un défi mondial au 21^e siècle et que les politiques énergétiques nationales sont incapables de répondre aux attentes des consommateurs et est convaincu de la nécessité d'une compétence de l'UE dans ce domaine et de la nécessité de revoir le Traité de l'Euratom ;

- rappelle les événements tragiques qui se sont déroulés ces dernières semaines au Japon et qui ont démontré clairement la vulnérabilité des sociétés et des économies actuelles dépendantes de l'électricité, en cas de catastrophe naturelle ; (il) est conscient du degré variable de dépendance des Etats membres de l'UE vis-à-vis de l'énergie nucléaire et que les citoyens européens doivent se voir accorder le choix de vivre dans un environnement libéré du nucléaire et exhorte, en conséquence la Commission européenne de mettre en avant des propositions sur :

- des standards européens communs de sécurité suivis de *stress tests* fiables et objectifs pour les centrales nucléaires ;
- la poursuite du développement des énergies renouvelables ;
- l'assistance pour les pays qui décideraient de sortir de l'énergie nucléaire et,
- le développement d'options pour une future politique européenne de l'énergie, y compris en incluant une stratégie de sortie du nucléaire.

FED'Actualité

Initiative des Citoyens européens (ICE) et stratégie fédéraliste

Construire un mouvement par le bas

Lucio LEVI

Président du MFE italien, Membre du Comité fédéral de l'UEF et du Bureau exécutif du WFM, Directeur de *The Federalist Debate* - Turin

Publié avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

1 / Depuis 2008, la crise financière et économique bouleverse les institutions internationales et européennes

qui ont garanti l'ordre international dans le deuxième après-guerre. La phase constituante d'un nouvel ordre européen et mondial, entamée avec la constitution du G 20 devra assumer des caractéristiques fédérales plus nettes pour permettre une sortie de la crise. L'Union européenne (UE) est le laboratoire où se sont expérimentées les institutions nécessaires pour gouverner une économie et une société qui ont assumé des dimensions beaucoup plus importantes que celles des Etats nationaux. L'idée se propage que le chantier institutionnel constitue le pilier régional de l'édifice de la paix mondiale et que la constitutionnalisation en cours au sein de l'espace européen représente le modèle pour gouverner la mondialisation. La crise mondiale constitue une bonne occasion pour donner un élan au projet fédéraliste. La crise rend évidente l'alternative « s'unir ou périr » et c'est la condition objective qui peut pousser les gouvernements de certains Etats membres de l'UE -en premier lieu la France et l'Allemagne- à poursuivre des choix convergeant avec les objectifs fédéralistes. Mais l'initiative des gouvernements ne peut pas se manifester dans un vide

politique. Pour être efficace, il doit être soutenu par un mouvement populaire. Ce qui manque pour donner des ailes au projet fédéraliste, c'est le consensus populaire, la pression qui vient d'en bas. On enregistre au contraire une distance croissante entre les citoyens et les institutions européennes, même à l'égard du Parlement européen qui représente pourtant l'unique tentative sérieuse d'extension de la démocratie du plan national au plan international. En outre, l'absence d'une Europe capable d'agir comme acteur global prive le monde d'un moteur du processus de renforcement et de démocratisation des Nations unies.

2 / Nous avons tant de fois essayés de nous placer à la tête d'un mouvement populaire pour obtenir la reconnaissance du pouvoir constituant du *Peuple fédéral européen*. Cela a toujours été l'orientation fondamentale de notre action, du *Congrès du peuple européen* à la *Campagne pour l'élection directe du Parlement européen, pour la monnaie unique et pour la Constitution européenne*. Celle-ci doit redevenir la priorité absolue de notre engagement politique. Nous devons avoir la fierté d'être les initiateurs et l'avant-garde de ce mouvement mais aussi la modestie de ceux qui savent que cet objectif ne peut pas être atteint par les seuls fédéralistes, parce qu'il nécessite un vaste rassemblement des forces de la société civile et de celles de la société politique.

3 / Les mouvements de la société civile sont un réservoir important de ressources morales et de volonté politique. Ce sont des forces nouvelles qui entraînent la motivation à agir, surtout face aux grands défis mondiaux (la paix, le changement climatique, la pauvreté, les droits humains, le gouvernement du marché global, etc.). Les problèmes globaux suscitent de nouvelles forces sociales qui agissent sur le plan mondial. La nouveauté politique des mouvements de la société civile globale consiste dans la tentative d'innover, sans disposer ni d'une base de classe, ni d'une base nationale. En fait, les partis et les Etats, qui sont l'expression politique respectivement des classes et des nations, subissent sans le contrôler, le processus historique qui affecte les vieux Etats nationaux décadents. D'où la conscience que les nouveaux objectifs ne peuvent pas être poursuivis par les pouvoirs anciens. Les forces nouvelles qui veulent changer le monde cherchent de nouvelles formules d'organisation et d'action sur le plan global.

4 / Les mouvements de la société civile globale ont acquis le rôle d'interlocuteurs reconnus des gouvernements au sein des conférences diplomatiques et des organisations internationales. Ils exercent une influence réelle sur la politique mondiale, comme le démontre par exemple le rôle joué par le mouvement pour les droits humains dans les conférences qui ont approuvé le bannissement des mines anti-personnel et pour l'institution du Tribunal pénal international. La formation de coalitions de mouvements est la formule d'organisation qui a permis d'influer d'une manière efficace sur les négociations qui se sont jouées autour de ces conférences. En outre, dans des secteurs significatifs du mouvement pour la paix, la conscience que l'objectif de la paix était d'une nature institutionnelle et que le renforcement et la démocratisation de l'UE faisaient partie du projet de construction de la paix, a augmenté. L'objectif historique auquel nous sommes confrontés consiste à promouvoir un processus fédératif de la société civile globale qui, sans nier l'autonomie de ses

composantes singulières, décide de se doter d'une direction commune, devenant ainsi le « *Mouvement des mouvements* ». C'est une formule souple permettant d'organiser des campagnes promues par des rassemblements à caractère pluraliste, dans lesquelles chaque mouvement conserverait son autonomie propre et aucun n'exercerait un rôle hégémonique. C'est la condition pour que le Mouvement des mouvements devienne capable d'agir et d'influer d'une manière efficace sur la politique européenne et mondiale.

5 / L'engagement des organisations non gouvernementales pour la paix, pour la protection de l'environnement, pour la justice internationale et pour la défense des droits humains, est l'expression d'un style d'action militante semblable à celui des partis quand ils étaient des sujets révolutionnaires. Les organisations de la société civile sont la manifestation la plus spontanée du mouvement de l'unification du monde et de l'exigence, largement ressentie en premier lieu par les jeunes, de s'occuper des grands drames de l'humanité. Il s'agit pour le moment d'une masse hétérogène de groupes petits et grands, unis par une situation commune (la globalisation). C'est un mouvement entraîné par le courant qui mène à l'unification du monde, mais qui n'a pas encore mis au point les instruments pour gérer ce processus. Il n'a pas conscience de ses propres objectifs institutionnels et n'a pas élaboré de stratégie politique. Il occupe la scène politique internationale et il a désormais acquis le rôle d'interlocuteur des gouvernements. Dans la mesure où il est l'interprète de besoins nouveaux et où il est le protagoniste d'un processus qui tend à redéfinir les sujets et les rôles de la vie politique, il est l'avant-garde de la démocratie internationale.

6 / La limite des mouvements réside dans le fait qu'ils ont une perspective sectorielle : chaque mouvement s'occupe d'un seul problème. Ils sont l'expression de la société civile, c'est à dire de la sphère pré-politique de la vie associative qui est le terrain sur lequel s'affirment et s'opposent les intérêts privés mais qui ne produit pas les mécanismes de médiation entre des intérêts, desquels émergerait l'exigence de promouvoir le bien commun. Quand ils auront pris conscience de leurs propres objectifs politiques et qu'ils se seront dotés d'une forme, quelle qu'elle soit, de direction unitaire ils se transformeront en ce que l'on pourra appeler, à juste titre, le mouvement pour la paix et la démocratie internationale. Ce qui distingue les mouvements fédéralistes, c'est une approche essentiellement politique et institutionnelle qui permet de combler les limites des mouvements de la société civile. Leur objectif principal c'est la construction d'institutions supranationales, nécessaires pour transformer en décisions politiques les demandes qui émergent de la société. Une complémentarité potentielle se profile donc entre les mouvements fédéralistes et les mouvements de la société civile sur le terrain de la stratégie politique. Un grand rassemblement des forces d'inspiration populaire incluant les mouvements des travailleurs et le mouvement pour la paix peut casser la résistance des gouvernements par rapport au dessein fédéraliste. L'opération politique à laquelle nous devons dédier toutes nos énergies en ce moment, c'est la construction d'un rassemblement unique incluant ces forces et qui permette d'atteindre la masse critique nécessaire pour imposer l'unité politique du

continent européen en vue de l'unification du monde. La perspective d'une vaste mobilisation de la société civile et politique ouvrira la voie à l'émergence d'une nouvelle génération de *leaders* politiques dont l'Europe et le monde ont absolument besoin.

7 / La formule la plus efficace pour promouvoir un mouvement par le bas, ce sont les *Conventions des citoyens*. En partant de l'unité d'action avec les composantes de la force fédéraliste (UEF, JEF, Mouvement européen, intergroupes fédéralistes, Association européenne des enseignants -AEDE, etc.), il faut viser en premier lieu les mouvements de la société civile, mais aussi les partis, les syndicats et les collectivités locales, pour construire la masse critique nécessaire pour donner une impulsion pour la transformation de l'UE dans un sens fédéral et engager une transformation analogue des Nations unies et des organisations économiques créées à Bretton Woods. La construction du mouvement doit partir des villes avec des Conventions locales qui verront en premier lieu les groupes fédéralistes s'engager, pour en arriver à des Conventions nationales qui devront culminer dans une *Convention européenne*. Celle-ci se distinguera des *Agoras* promues par le Parlement européen, parce qu'elle sera le résultat d'une mobilisation par le bas et qu'elle sera donc l'expression d'une pression revendicative qui émergera des racines de la société civile européenne. Mais, comme les *Agoras*, elle devra se réunir au Parlement européen, en contribuant à faire sortir ce dernier de l'isolement dans lequel il se trouve, malgré les élections européennes. Un nouveau canal de communication s'ouvrira ainsi entre le Parlement et la société civile européenne, que les partis, encore prisonniers de la dimension nationale, n'ont pas su activer. A travers ce canal, s'engagera la construction d'un espace public européen dans lequel se développera un dialogue permanent des représentants élus avec les citoyens européens, sur l'avenir de l'Europe et du monde. Au niveau mondial, on devra reprendre la proposition d'institutionnaliser le *Forum de la société civile globale* qui devrait se réunir chaque année avant l'ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU et transmettre à cette dernière les revendications de la société civile. Le Forum s'est réuni une seule fois dans l'enceinte de l'Assemblée générale en mai 2000 et les propositions qui en sont sorties ont été, au moins en partie, reprises par les gouvernements, en particulier les *Objectifs de développement du millénium*.

8 / La plateforme politique des Conventions sera le résultat d'un débat sur les grands thèmes de la politique européenne et mondiale tels que :

- la paix comme valeur suprême de la politique de notre temps,
- une véritable citoyenneté européenne supranationale pour les citoyens de l'UE et une citoyenneté de résidence pour les citoyens extra-communautaires, entendue comme une prémisses de l'affirmation d'une citoyenneté cosmopolitique,
- le service civil européen,
- le revenu minimum garanti pour éradiquer la pauvreté,
- le gouvernement européen de l'économie,
- une politique de l'immigration,
- un plan pour la recherche, l'innovation

technologique, l'emploi et le développement durable,

- l'institution d'une Assemblée parlementaire de l'ONU, dans la perspective de la transformation de cet organisme en un Conseil des grandes régions du monde,
- la création d'une Organisation mondiale de l'environnement financée par une taxe carbone, etc.

Ces propositions devraient être incluses dans des pétitions à transmettre aux autorités nationales, européennes et mondiales et devraient constituer l'instrument pour recueillir l'approbation de la société civile sur le projet fédéraliste dans ses articulations régionales et mondiales, donnant ainsi aux Conventions un objectif institutionnel clair. En d'autres termes, les pétitions devraient être le véhicule à travers lequel les instances de la société civile se situent dans le contexte de la réforme de l'UE et de l'ONU dans un sens fédéral.

9 / Le fonctionnement de l'UE se base essentiellement sur la démocratie représentative. Toutefois, le Parlement européen, en convoquant au cours de la législature précédente deux assemblées de la société civile (*Agoras*), a reconnu l'insuffisance des élections européennes et des organismes représentatifs pour combler le fossé qui sépare les institutions européennes des citoyens. Le Traité de Lisbonne (art. 11) a introduit le principe de la démocratie participative en permettant d'associer les citoyens au processus législatif de l'Union. Plus précisément, un million de citoyens peuvent demander à la Commission européenne, titulaire du droit d'initiative législative, la présentation d'une proposition d'acte législatif. Dans la perspective de pouvoir utiliser cette disposition, appelée *Initiative des citoyens européens*, les Conventions des citoyens européens seront le terrain préparatoire sur lequel pourront se former les alliances indispensables et les coalitions entre les mouvements de la société civile et les autres forces d'inspiration européiste et mondialiste pour unir les forces en vue de la mobilisation des citoyens.

L'initiative citoyenne européenne - Un nouveau printemps pour la démocratie européenne ?

Guido MONTANI

Vice-président de l'UEF Europe - Pavie

Article publié dans *Europe's world* le 15 octobre 2010

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Le Parlement européen a défini l'Union européenne (UE) comme une « démocratie supranationale ».

Malheureusement, le comportement des citoyens infirme cette affirmation : depuis la première élection de 1979 et jusqu'à la dernière élection de 2009, la participation n'a pas cessé de diminuer. Il existe sans doute un problème de participation. Les citoyens sont impliqués chaque jour dans des débats de politiques nationales, mais seulement occasionnellement dans les politiques européennes. En conséquence, ils ne considèrent pas l'UE comme une union

politique de peuples nationaux. Trente ans après la première élection européenne, l'image des institutions européennes dans le public est alarmante.

Aujourd'hui, un changement devient possible. Après la ratification du Traité de Lisbonne, les citoyens européens et les organisations de la société civile peuvent exploiter un nouveau pouvoir démocratique, l'initiative citoyenne européenne (ICE). L'article 11 du Traité de Lisbonne établit : « Au moins un million de citoyens nationaux d'un nombre significatif d'Etats membres peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses pouvoirs, à soumettre une proposition appropriée sur des sujets pour lesquels des citoyens considèrent qu'un acte législatif de l'Union est nécessaire dans l'objectif d'appliquer les Traités ».

Naturellement la possibilité pratique d'exploiter ce nouvel instrument démocratique dépend grandement des procédures en discussion à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil.

Certains soutiennent que l'ICE confère un nouveau droit politique aux citoyens : le droit d'initier une procédure législative sur un pied d'égalité avec la Commission. Dans un tel cas, l'ICE peut fonctionner comme une passerelle entre la démocratie représentative et la démocratie directe. La question est épineuse et mérite une ample discussion, particulièrement dans une phase où le Traité de Lisbonne montre les limites évidentes de la gouvernance de l'UE.

Nous examinerons l'ICE dans le contexte des institutions et des politiques de l'UE, en considérant que l'ICE ne peut avoir un réel impact sur l'avenir de la démocratie européenne que si les institutions de la démocratie représentative, avant tout le Parlement européen, soutient pleinement la volonté des citoyens. Pour discuter ce problème, nous examinerons les thèmes suivants : **I.** Le péché originel de l'intégration européenne ; **II.** Le système des partis européens ; **III.** La sphère publique européenne ; **IV.** Un gouvernement pour l'UE.

Le péché originel de l'intégration européenne

Dans ses *Mémoires*, Jean Monnet rappelle que le projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fut gardé secret jusqu'à la dernière minute, parce que Schuman et Adenauer craignaient les réactions négatives au sein des bureaucraties nationales et des partis politiques. La Déclaration Schuman du 9 mai 1950 arriva par surprise dans la politique européenne. Le secret était une condition nécessaire pour le succès du projet. Après le *fait accompli*, il était facile de demander à d'autres pays de rejoindre le groupe franco-allemand et de résister aux tentatives du Royaume uni de diluer le contenu politique du projet.

La CECA n'était pas conçue comme une organisation internationale, mais comme l'embryon d'un Etat fédéral, avec un organe démocratique, l'Assemblée commune, constituée provisoirement de représentants élus au sein des Parlements nationaux, jusqu'à son élection au suffrage universel. Jean Monnet, premier Président de la Haute autorité (aujourd'hui la Commission), déclara dans son premier discours à l'Assemblée : « L'Assemblée européenne est investie d'un pouvoir souverain... Toutes les institutions peuvent être modifiées ou améliorées par l'expérience. Ce qui ne sera jamais contesté, c'est qu'il

s'agit d'institutions supranationales et, disons le mot, fédérales. Ce sont des institutions qui, dans les limites de leurs compétences, sont souveraines ». Même au Conseil, si l'on exclue des sujets exceptionnels, la règle de l'unanimité fut abandonnée. En vérité, ce que l'on nomme aujourd'hui, à Bruxelles et Strasbourg, la méthode communautaire, c'est la méthode fédérale, « disons le mot ».

Les circonstances et les conditions historiques sont ce qu'elles sont. Sans le dispositif ingénieux et l'initiative audacieuse de Jean Monnet, il est difficile d'imaginer comment une institution supranationale aurait pu être mise sur pied dans l'Europe de 1950. Mais, très vite, quand les Six furent confrontés au problème d'une défense commune, la CECA s'avéra inadéquate. Le gouvernement français proposa une Communauté européenne de défense (CED), c'est à dire une armée européenne. Aussitôt, Altiero Spinelli et les fédéralistes comprirent qu'une armée européenne devait être confiée à une Communauté politique, démocratiquement légitimée par une Assemblée constituante. L'histoire de l'*Assemblée ad hoc* et l'échec de la CED, en 1954, sont bien connus. Nous voulons seulement, ici, insister sur le fait que les fédéralistes firent la première tentative de placer les institutions européennes sous des lois démocratiques. De plus, sans délai, après l'échec de la CED, les fédéralistes essayèrent à nouveau de construire une Europe démocratique en faisant campagne pour le *Congrès du peuple européen*, une sorte de Parlement européen directement élu, dont l'objectif principal était de revendiquer une Assemblée constituante européenne. Mais cette tentative échoua aussi.

Le manque de légitimité des institutions supranationales européennes eut des conséquences négatives sur leur avenir. Quand, dans les années soixante, le Président de la Commission, Walter Hallstein, proposa de compléter la réforme de la Communauté par l'institution d'un budget de la Communauté et du vote à la majorité au Conseil, le Président de Gaulle rejeta violemment les propositions de la Commission : elles furent considérées comme une attaque contre la souveraineté nationale. La France ne pourrait jamais accepter d'être battue aux voix. En 1966, à Luxembourg, la France obtint la préservation du droit de veto quand un intérêt majeur d'un des Etats membres était en jeu. Depuis lors, l'unanimité et non plus la majorité, devint la règle dans la prise de décision au Conseil. On peut lire l'histoire de l'intégration européenne comme la lutte entre le principe supranational et le principe de la souveraineté nationale. Après de Gaulle, l'Europe avança dans de nombreux domaines importants tels que le Marché unique et l'Union monétaire. Ces avancées furent accompagnées de réformes institutionnelles comme l'élection directe du Parlement européen en 1979 qui fut considérée comme une réalisation fédéraliste majeure. Le Parlement européen élu, considéré au début uniquement comme un organe consultatif, fut capable d'acquiescer des pouvoirs significatifs. Aujourd'hui, avec le Traité de Lisbonne, il co-légifère avec le Conseil dans de nombreux domaines. Dans ce cas, on peut dire que la méthode communautaire (ou fédéraliste) a été adoptée : le Conseil et le Parlement légifèrent sur la base de la règle de la majorité ; la Commission européenne exécute et la Cour européenne de justice supervise la mise en oeuvre des lois européennes. Le vrai problème c'est que dans des

domaines importants tels que la politique extérieure et de sécurité et le niveau du budget européen, le pouvoir reste dans les mains des gouvernements nationaux.

Par conséquent, une Europe intergouvernementale co-existe avec une Europe fédérale. Il n'est pas étonnant que les citoyens européens ne comprennent pas le fonctionnement de l'UE.

Sans le soutien des citoyens, l'UE est faible et incapable d'agir efficacement. Après la chute du Mur de Berlin et la fin de la guerre froide, l'Europe fut confrontée à des défis nouveaux : l'instabilité du marché mondial, le terrorisme international, la prolifération nucléaire, la migration, le changement climatique et la compétition croissante des économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil. L'ordre international ancien, construit par les Etats-Unis après la seconde guerre mondiale est sous tension et un effondrement mondial est devenu possible, comme la crise financière de 2008 l'a montré. L'incapacité de l'Europe à faire face aux défis mondiaux se reflète dans le débat sur le déclin de l'Europe. Mais le déclin de l'Europe n'est pas une fatalité. L'Europe, par son histoire et les valeurs ancrées dans sa culture est capable, non seulement de résoudre ses problèmes, mais aussi de contribuer au progrès de l'humanité en montrant la voie vers un nouvel ordre mondial démocratique. Si les hommes politiques nationaux ne sont pas capables d'offrir un avenir à l'Europe, les citoyens et la société civile peuvent montrer la voie.

Le système des partis européens

La construction d'une démocratie supranationale va de pair avec la construction d'un Etat supranational, même si la vitesse des deux processus peut être différente. La CECA et la CEE furent construites sans la mise en oeuvre significative d'institutions européennes démocratiques. Mais, après l'élection directe du Parlement européen, on peut observer une interdépendance plus étroite des deux processus, même si les partis européens n'ont pas joué leur rôle pleinement.

Dans un Etat démocratique, les partis politiques sont le lien indispensable entre les citoyens et les institutions. Un parti politique recueille les valeurs du peuple et élabore un programme pour les réaliser. Le déficit démocratique actuel de l'UE s'explique en partie par la faiblesse des partis européens. Durant les trente premières années de l'intégration européenne, dans l'Assemblée européenne, les partis européens évoquaient le symbole des valeurs supranationales de leur idéologie, mais seuls les gouvernements nationaux promouvaient la construction européenne. Les partis nationaux étaient habituellement passifs, à l'exception des phases de ratification. L'Europe était considérée comme une question de politique étrangère de leur gouvernement. Après l'élection directe du Parlement européen une certaine amélioration se produisit. En vérité, le Parlement européen put exploiter toutes les réformes proposées par les gouvernements pour obtenir davantage de pouvoirs. Mais, le Parlement européen -si l'on exclut le Projet Spinelli de 1984- ne fut jamais capable de prendre une initiative autonome pour une réforme constitutionnelle. L'attitude passive du Parlement européen est difficile à expliquer. Le Parlement européen est le seul représentant légitime des citoyens et dispose de nombreux pouvoirs -s'il veut les exploiter- pour imposer un débat à

l'échelle européenne pour des réformes sur lesquelles les citoyens européens sont d'accord, comme une force européenne de réaction rapide et un Plan pour une croissance et un développement durable. Les citoyens ne peuvent pas ne pas penser que le comportement du Parlement européen signifie implicitement une subordination au Conseil.

Le rôle passif du Parlement européen est certainement l'une des causes de son insignifiance dans l'opinion publique et de la faible participation à l'occasion des élections européennes. La critique de Jean-Jacques Rousseau de la démocratie représentative correspond bien au cas européen. « La souveraineté ne peut pas être représentée -écrivit Rousseau dans le Contrat social-... les députés du peuple ne sont pas, et ne pourraient pas être ses représentants... Le peuple anglais croit qu'il est libre ; c'est une grave erreur ; il n'est libre que durant l'élection des membres du Parlement ; dès que les membres sont élus, le peuple est asservi ; il n'est rien ». En effet, les citoyens européens votent pour un Parlement qui ne se bat pas pour affirmer une Europe plus démocratique : après le jour de l'élection, « le peuple européen est asservi ; il n'est rien ». En conséquence, il est facile pour les eurosceptiques de continuer à affirmer que le peuple européen n'existe pas et que le Parlement européen est un gaspillage d'argent public.

Il y a deux causes étroitement liées expliquant le rôle passif des partis politiques : la première, c'est l'idéologie de la primauté de la démocratie nationale sur la démocratie européenne ; la seconde, c'est le manque d'autonomie organisationnelle des partis européens vis à vis des partis nationaux. Pour ce qui concerne la démocratie nationale, il suffit de citer l'affirmation pertinente de Carl Schmitt : « La Révolution française de 1789... a établi la *nation française* comme un fait historique ; ...une nation modèle un Etat, un Etat intègre une nation » (*Verfassungslehre*). Il est vrai que la construction de l'Etat- nation et la progression de la démocratie sont deux processus parallèles qui se renforcent. Néanmoins la nation est établie comme « un fait historique », une entité pré-politique, un mythe. Aujourd'hui, les relations de la société civile débordent au-delà des frontières, mais une démocratie supranationale ne peut pas avoir de racines nationales : l'Europe n'est pas une nation. Pour des personnes rétrogrades, c'est un obstacle insurmontable. La plupart des *leaders* politiques préfère se battre pour un pouvoir national au lieu de se battre pour un siège au Parlement européen, où ils peuvent aiguillonner la démocratie européenne. Ce comportement montre qu'ils croient que l'avenir de leur peuple national dépend davantage de la survie de la souveraineté nationale que de l'UE en tant qu'union politique des peuples nationaux qui gère leurs souverainetés en commun. Les *leaders* nationaux n'acceptent pas de donner plus de pouvoirs à l'UE, particulièrement dans les domaines de la politique étrangère et de la politique budgétaire. Chacun d'eux préfère être l'un des 27 *leaders* d'une Europe faible et désunie plutôt que d'être l'architecte d'une Europe unie et forte. L'autre aspect de la suprématie de la démocratie nationale, c'est la faible, voire parfois inexistante, organisation démocratique des partis européens. Les prétendus congrès européens ne sont rien de plus que les anciens *meetings* internationaux avec un nom nouveau.

Habituellement, seuls les *leaders* nationaux y parlent parce que les troupes européennes n'existent pas. Le véritable débat politique se passe au sein des congrès des partis nationaux où l'Europe est considérée comme un sujet de politique étrangère. Ce sont uniquement les congrès des partis nationaux qui élisent les *leaders* et décident d'une ligne politique. Dans les congrès européens, les *leaders* nationaux négocient un compromis entre plusieurs programmes nationaux et, naturellement, le programme européen est le plus petit dénominateur commun. L'inexistence d'une réelle vie de parti démocratique européen a plusieurs effets négatifs : les citoyens ordinaires ne connaissent pas l'existence de leur propre parti européen et les décisions prises au niveau européen sont pratiquement sans effet sur les partis nationaux. Les vicissitudes de la Constitution européenne sont un bon exemple. Une grande majorité du Parlement européen -y compris le Parti socialiste- a invité les citoyens européens et les parlements nationaux à ratifier la Constitution. Mais, en France, une fraction du Parti socialiste, contestant la décision du Parti européen, décida de lancer une campagne pour rejeter le projet à l'occasion du référendum national (disons que ce comportement a été rendu possible en raison de la mauvaise procédure de ratification : un référendum européen, approuvé par une double majorité d'Etats et de citoyens aurait rendu impossible d'exploiter les divisions des partis nationaux).

La construction de la démocratie européenne ne s'oppose pas à la démocratie nationale. Au contraire, aujourd'hui, l'Etat national est si faible qu'il y a de sérieux risques de sécessions dans certains pays et la naissance de partis populistes où un *leader* est capable de montrer qu'il/elle, avec le soutien direct des citoyens, surmontera l'absence de pouvoir de l'Etat. En vérité, la politique nationale n'est plus l'arène dans laquelle les citoyens peuvent faire face aux défis mondiaux. C'est pour ces raisons que l'ICE peut élargir, même si c'est progressivement, l'horizon de la politique européenne. L'ICE peut être exploitée de différentes manières : a) la société civile peut attirer l'attention des partis européens sur des problèmes particuliers, ignorés ou sous-estimés jusqu'à présent ; en vérité, les *lobbies* économiques sont aujourd'hui plus influents au sein du Parlement européen que les citoyens ; b) les membres des partis européens qui veulent renforcer l'organisation européenne de leur parti peuvent promouvoir une ICE, en accord avec les organisations de la société civile ; c) la création d'un réseau d'organisations de la société civile, dans la perspective d'une ou plusieurs ICE, renforcera les troupes européennes des partis politiques et favorisera la transformation de la coalition actuelle de partis nationaux en un véritable parti européen fédéral, basé sur un congrès démocratique et avec des *leaders* européens.

La sphère publique européenne

Jour après jour, l'opinion publique aspire à un Etat démocratique. Les institutions publiques deviennent une bureaucratie si la classe politique, les mass-médias, les intellectuels et les sociétés civiles ne débattent pas des problèmes quotidiens les plus pressants. Naturellement, comme Hegel l'avait d'abord remarqué, on trouve des affirmations contradictoires dans l'opinion publique.

Néanmoins, une société pluraliste telle qu'une démocratie ne peut pas survivre sans un débat permanent entre gouvernants et gouvernés. La démocratie est une forme de gouvernement qui vise à éradiquer, en dernier ressort, toute différence entre citoyens, en allant vers l'auto-gouvernement du peuple.

C'est pour ces raisons que certains, critiques à l'égard de la Constitution européenne, affirmaient que la légitimité de l'UE était basée uniquement sur la volonté des Etats-nations et non sur celle du peuple européen. Sans sphère publique européenne, les seules démocraties qui fonctionnent sont les démocraties nationales : il n'existe pas de peuple européen et une Constitution européenne est une construction institutionnelle vide. Pour répondre à ces critiques, après les référendums français et néerlandais négatifs sur la Constitution européenne, la Commission européenne lança un plan, appelé Plan D -D pour démocratie, dialogue et débat- pour « mettre sur pied un processus visant à encourager un large débat sur l'avenir des institutions et des citoyens de l'UE ». En 2005-2006, les chances de la Constitution européenne étaient extrêmement incertaines et la Commission européenne fit un effort pour poursuivre un débat public sur les manières possibles de s'en sortir. L'objectif du Plan D consistait à trouver « les moyens pour développer une sphère publique européenne, particulièrement à travers des médias audiovisuels ainsi que des documentaires européens ». Le rôle de la société civile et sa contribution active au dialogue et au débat européen fut aussi abordé.

Le Plan D fut un échec. Les citoyens ne montrèrent pas un nouvel intérêt sensible au problème et une sphère publique européenne n'émergea pas des efforts de la Commission. Le Plan D est un cas particulier d'un problème plus vaste. En théorie, la Commission dispose d'une légitimité démocratique, tout comme, plus ou moins, les gouvernements nationaux. Après l'élection européenne, le Président de la Commission présente son équipe de commissaires au Parlement qui a le pouvoir d'approbation ou de rejet de la Commission tout entière ou d'un commissaire en particulier. Mais cela ne suffit pas à transformer la Commission en un gouvernement démocratiquement responsable. Le fait que les pouvoirs principaux dans les domaines de la politique étrangère et du financement du budget de la Communauté soient entre les mains des gouvernements nationaux, est un problème. Mais il y a autre chose.

La théorie de la communication de Jürgen Habermas peut nous aider à comprendre le piège de la communication européenne. Habermas distingue entre deux types de pouvoir : le pouvoir produit par la communication et le pouvoir utilisé pour administrer. Dans un Etat démocratique les deux pouvoirs sont mutuellement liés et l'un peut renforcer l'autre. Un gouvernement, un parti, un *leader*, capables de soulever un consensus populaire peut aussi s'appuyer sur le pouvoir d'administrer pour réaliser une certaine politique. En Europe, le pouvoir produit par la communication se situe au niveau national, tandis que le pouvoir utilisé pour administrer est au niveau européen. Le résultat, c'est que l'image publique de la Commission européenne en tant qu'organe bureaucratique est créée par le Conseil des ministres (ou le Conseil européen), qui prétend être le véritable gouvernement de l'UE. Tant que cette image de la gouvernance de l'UE sera affichée par les

mass-médias, le rôle de la Commission apparaîtra comme celui d'un secrétariat du Conseil et le Parlement s'avérera un organisme consultatif. En tout cas, on se moque de la démocratie européenne : 27 gouvernements nationaux ne sont pas un gouvernement démocratiquement responsable devant le Parlement européen. La vérité, c'est que l'euroscpticisme est renforcé par les gouvernements nationaux.

C'est pourquoi l'effort de la Commission pour communiquer quelque chose aux citoyens est voué à l'échec. Les citoyens cherchent un renseignement d'information politique, quand ils sentent qu'une telle information est importante pour leur vie et pour leur jugement politique à l'occasion de la prochaine élection. Les citoyens actifs veulent participer au débat politique et - peut-être, uniquement à travers leur vote- au gouvernement de leur communauté. S'ils comprennent que certaines informations proviennent d'une bureaucratie et non pas d'un gouvernement capable d'agir, le message ne peut pas créer un « dialogue ».

Pour changer cet état de choses et créer une sphère publique européenne, la solution directe, c'est une réforme institutionnelle de la gouvernance européenne. Dans cette perspective, l'initiative de citoyens européens peut jouer un rôle substantiel. L'UE actuelle est une sorte d'Etat minimal -l'Etat comme veilleur de nuit- comme le proposaient plusieurs penseurs libéraux du 19^e siècle et leurs contemporains qu'on appelait libertaires (par opposition aux communautaires). L'intérêt pré-éminent du citoyen unidimensionnel de l'Etat minimal, c'est la défense de son bien-être personnel : pour ce type de citoyen, un marché européen unique qui fonctionne bien, est suffisant. En vérité, à Maastricht une Union économique et monétaire a été agréée mais, de ce projet, seule l'Union monétaire a été pleinement réalisée. L'Union économique attend toujours. L'UE, telle qu'elle est aujourd'hui, peut être comparée à un Etat minimal. Le niveau du budget européen était de plus ou moins 1 % du PIB avant Maastricht et il a le même niveau aujourd'hui.

Le budget est l'instrument financier pour fournir aux citoyens les biens publics (ou les politiques européennes). En fait, la part principale du budget actuel de l'UE est consacrée à la politique agricole commune et aux fonds structurels (pour le développement régional). Il reste peu de financement pour d'autres politiques. Mais, au 21^e siècle, l'Europe est confrontée à de nouveaux défis. Aujourd'hui, l'Etat minimal européen devrait devenir une république, c'est à dire une communauté politique dans laquelle les valeurs et les attentes des citoyens multi-dimensionnels sont prises en compte par les pouvoirs publics. La Commission européenne sera capable de communiquer avec les citoyens si elle commence à répondre à leurs questions en apportant de nouveaux et meilleurs biens publics : une politique environnementale efficace, un plan pour combattre la pauvreté en Europe et dans le monde, une politique de sécurité effective et un service civil européen pour les jeunes, un plan pour promouvoir la recherche dans les technologies avancées et les sciences humaines, la mobilité des étudiants, l'aide aux pays pauvres, une politique commune de l'immigration, etc. Une série d'ICE demandant de nouveaux biens publics peut attirer l'attention des mass-médias et obliger la Commission à « débattre » avec les citoyens. Des citoyens

actifs peuvent forcer l'Europe à agir.

Un gouvernement pour l'UE

Le déclin européen n'est pas causé par une mystérieuse fatalité contraire, ni par des gens bons à rien, dans la mesure où dans toute société co-habitent des gens talentueux et des gens passifs, ni par une économie faible, qui a de nombreux problèmes sérieux mais qui est aussi, avec l'euro, une des plus riches et des plus fortes du monde. La cause fondamentale du déclin de l'Europe réside dans ses divisions politiques. En dépit de soixante ans d'intégration, l'unité politique de l'Europe est faible. L'exigence des gouvernements nationaux d'agir en tant que puissances souveraines, en subordonnant l'UE à leur intérêt national, est à l'origine de la division de l'Europe. Les gouvernements nationaux disent que l'Europe devrait parler d'une seule voix, mais ils préfèrent siéger divisés au FMI et au Conseil de sécurité de l'ONU, au lieu de demander un siège unique pour l'UE. Ils ont créé un marché unique et une monnaie unique, mais ils protègent becs et ongles les champions nationaux dans les secteurs de l'énergie et des technologies avancées. Ils ont décidé, il y a vingt ans à Maastricht de construire une armée européenne mais jusqu'à maintenant, pratiquement rien n'a été fait.

L'UE a besoin d'un gouvernement. Ce qui est tragique c'est qu'elle en a deux. Le premier, c'est la Commission européenne. C'est le gouvernement légitime et démocratiquement responsable devant le Parlement européen. Mais il est invisible pour les citoyens parce que les gens ordinaires croient que le véritable pouvoir européen est entre les mains des gouvernements nationaux. L'autre gouvernement plus « visible », c'est le Conseil où 27 représentants des gouvernements nationaux décident - dans plusieurs domaines importants à l'unanimité. Mais le Conseil n'est pas démocratiquement responsable : les citoyens européens et leurs représentants ne peuvent pas le révoquer. Ainsi, la démocratie supranationale européenne est sérieusement empêchée.

Le Traité de Lisbonne permet quelques avancées, par exemple avec la création du Service européen d'action extérieure et la possibilité d'autoriser un groupe de pays de mettre sur pied des coopérations renforcées.

En même temps, avec la création d'un Président permanent du Conseil européen, le Traité de Lisbonne a aussi renforcé l'image du Conseil comme véritable gouvernement de l'UE. Le Parlement européen a, lors de nombreuses occasions, défendu la méthode communautaire (ou fédéraliste) et critiqué plusieurs décisions intergouvernementales. Mais le Parlement européen n'a pas encore pris d'initiative sérieuse pour surmonter le déficit démocratique. C'est seulement récemment qu'un groupe de parlementaires européens a créé le **Groupe Spinelli** pour protester contre l'intergouvernementalisme qui « n'est pas seulement une guerre contre l'esprit européen, mais une addiction à l'impuissance politique. » L'objectif de ce groupe, c'est « une Europe fédérale post-nationale, une Europe des citoyens. »

A l'évidence, une ICE, quelque soit le sujet revendiqué, renforce l'action pour une Europe démocratique et fédérale au Parlement européen et alerte l'opinion publique en

capturant l'attention des mass-médias. Mais construire un gouvernement européen est une tâche difficile. Pour faire avancer et accélérer une nouvelle série de réformes institutionnelles, les citoyens et les organisations de la société civile devraient prendre en considération quelques démarches intermédiaires cruciales. La prise de la Bastille, le symbole de l'*Ancien régime*, a précédé la proclamation de la République française et l'exécution du Roi. Dans l'Europe actuelle, l'*Ancien régime européen* est bien symbolisé par les photos des 27 chefs d'Etat et de gouvernement publiées par les mass-médias à la fin des Conseils européens. L'UE a besoin d'un gouvernement avec un Président, un Ministre des affaires étrangères, un Ministre de l'économie et des finances, etc. Heureusement, le Traité de Lisbonne permet un pas en avant significatif : rien n'empêche que le Président de la Commission et le Président du Conseil européen soient la même personne. Si cela arrive, l'UE aura un Président. Cela ne signifie pas que tous les problèmes du gouvernement européen sont résolus : plusieurs réformes institutionnelles importantes devraient suivre. Mais le Président unique de l'UE sera responsable devant le Parlement européen et c'est un pas décisif vers une Europe politiquement unie et une véritable démocratie supranationale. De plus, si la revendication pour un Président de l'UE est issue d'une ICE, tout le monde peut comprendre qu'un mouvement de citoyens souverains pour un gouvernement européen souverain est né.

Les temps sont mûrs pour amender le péché originel de l'intégration européenne. Les pères fondateurs ont conçu une Europe supranationale, mais leur rêve est encore inaccompli. Construire une démocratie supranationale est une entreprise révolutionnaire, pas seulement pour les Européens. Carl Schmitt affirmait : « Le contenu fondamental de la démocratie concerne un peuple et pas l'humanité. » Schmitt expliquait clairement que seul le peuple national existe : pour Schmitt, un monde sans Etats nations ni guerre était impensable. Extirper la démocratie de sa prison nationale n'est pas seulement une grande innovation institutionnelle, c'est aussi une révolution culturelle : la démocratie cosmopolite devient pensable et possible. C'est la véritable contribution de l'Europe à l'avenir de l'humanité.

L'Initiative européenne des citoyens (ICE) : une grande responsabilité pour les fédéralistes

Sylvia-Yvonne KAUFMANN

Ancienne Parlementaire européenne (GUE, Allemagne) et
membre de la Convention européenne. Membre du *Presidium*
du Comité fédéral de l'UEF Europe - Berlin
Publié avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Francis BILLION - Lyon

Le 1^{er} avril 2012, l'Europe va s'avancer en terre inconnue : à dater de ce jour là, l'une des plus importantes innovations au sein de l'Union européenne (UE) sera entrée en vigueur et pour la première fois dans l'histoire, la

démocratie directe transnationale deviendra une réalité. Quand nous pensons à cet événement important, il est utile de jeter un coup d'œil en arrière sur une histoire pavée de difficultés.

Un bref coup d'œil en arrière :

l'ICE, un enfant de la Convention européenne

Une décennie s'est quasiment écoulée depuis que l'idée de l'ICE a été développée au sein de la Convention européenne en 2002-2003. Pour moi, comme pour la grande majorité de mes collègues dans la Convention, il était clair que l'UE avait besoin d'une réforme très complète, une réforme qui finisse par dépasser son déficit démocratique. Les débats se sont donc centrés sur les réformes institutionnelles, spécialement sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen en tant que représentation directe des citoyens européens et sur le fait de donner aux parlements nationaux une meilleure voix au chapitre sur les politiques européennes. Mais, dans le même temps, il était clair que la démocratie en Europe avait plus besoin d'amener les citoyens au centre du jeu politique.

Peu après l'ouverture de la Convention, une première réunion s'est tenue entre quelques parlementaires qui en étaient membres, tels que Alain Lamassoure (PPE-ED, France), Johannes Voggenhuber (Verts-ALE, Autriche), Josep Borell Fonteles (PSE, Espagne), Casper Einem (PSE, Autriche), Jürgen Meyer (PSE, Allemagne) et moi-même plus le *IRI Europe Convention Network* (réseau d'activistes engagés pour la démocratie directe, réuni par l'*Initiative & Referendum Institute, IRI Europe*). Cette réunion, le 20 mars 2002, a marqué le début d'un débat intense entre les militants d'ONG et des membres de la première assemblée constitutionnelle dans l'histoire de l'UE afin de développer des idées et des concepts sur comment des éléments de démocratie directe pourraient être introduits dans les traités futurs. C'était loin d'être simple. Il n'y avait pas de prototype existant qui puisse en quelque sorte être pris comme base de référence. Par ailleurs, un regard plus acéré sur la situation et les expériences dans les Etats membres montrait, d'un côté, que les modèles nationaux existants étaient très différents et, de l'autre, qu'une majorité des Etats membres n'avaient aucune règle pour aucun type d'instruments de démocratie directe et, en conséquence, aucune culture politique à cet égard.

Au début de 2003, un groupe de travail informel de militants d'ONG et de membres de la Convention a commencé à discuter de propositions détaillées, devant être présentées à la Convention constitutionnelle. A ce moment, au sein de la Convention tout comme dans la société civile, les débats se concentraient sur la question de savoir si les nouveaux traités proposés par la Convention devraient finalement être adoptés par referendum dans tous les Etats membres, ou par un referendum pan-européen. Il y avait une pression croissante en faveur de l'idée référendaire venue de différentes fractions de nos sociétés, et plus de 120 ONG faisaient activement campagne en ce sens. Aussi différents membres de la Commission commencèrent à présenter des propositions individuelles et le 31 mars 2003, une contribution (Conv. 658/03) en faveur d'un referendum pan-européen sur la Constitution

européenne était présenté au Présidium de la Convention. Elle était présentée par Alain Lamassoure et signée de 38 membres de la Convention, membres suppléants et observateurs.

Toutefois, l'idée d'un référendum pan-européen suscitait une forte opposition, venant principalement des gouvernements nationaux et des principales forces politiques. Ils s'y opposaient pour des raisons de principe et basaient leurs arguments sur les difficultés et problèmes légaux. Aussi, en fin de course il n'y eut malheureusement pas de possibilité de convaincre le *Présidium* de la Convention de soutenir cette proposition.

Mais notre groupe de travail a suivi depuis le début une approche à deux voies. Quand il est devenu clair que l'idée du référendum n'aurait pas de succès, nous avons intensifié notre travail sur une question différente : l'idée de renforcer la démocratie et les droits des citoyens en introduisant un nouvel outil dans les traités, le droit d'initiative des citoyens. Au printemps 2003, le *Présidium* a publié son premier projet d'un chapitre, « la vie démocratique dans l'Union européenne », qui comprenait également un projet écrit pour un article sur le principe de la démocratie participative. Il y avait toutefois un grand désappointement -malgré la formule de dialogues structurels avec la participation des organisations représentatives et de la société civile, il n'y était aucunement mentionné la démocratie directe.

Après des semaines de débats et *lobbying* intenses, une proposition du Professeur Jürgen Meyer est finalement sortie du lot. La proposition (Conv. 724 / 03) était entièrement centrée sur le thème de l'initiative des citoyens et basée sur l'approche d'égaliser le rôle des citoyens, en ce qui concerne le fait d'influencer la Commission européenne, avec les droits d'initiative du Parlement et du Conseil. Environ 70 membres ou membres suppléants de la Convention l'ont soutenue. Avec les efforts communs des parlementaires européens et des membres des parlements nationaux présents dans la Convention, nous avons réussi à briser les dernières résistances au sein du *Présidium* de la Convention : à la veille de sa dernière session, le droit d'initiative des citoyens a été inclus dans le projet de traité constitutionnel, donnant pour la toute première fois dans l'histoire aux citoyens un outil pour la démocratie directe au niveau transnational. Avec l'adoption d'une demande clé de nombreuses personnes et ONG, la Convention a ouvert une fenêtre vers un agenda transnational fixé par le bas.

Cette proposition a bâti le socle pour le texte final dans le projet de traité constitutionnel, présenté par le Président de la Convention Valéry Giscard d'Estaing le 13 juin. « Un nombre significatif de citoyens, au moins un million, venant d'un nombre significatif d'Etats membres, peut inviter la Commission à soumettre une proposition appropriée sur des sujets pour lesquels les citoyens considèrent qu'un acte légal de l'Union est nécessaire dans le but de mettre en pratique sa Constitution. Une loi européenne devra déterminer les dispositions concernant les procédures et conditions spécifiques exigées pour une telle demande des citoyens » (Art. I-46, p. 4). Comme pour de nombreux autres éléments prometteurs dans le projet de traité constitutionnel de la Convention, tels que l'incorporation de la Charte des droits fondamentaux, le droit d'Initiative européenne des citoyens symbolisait un

saut au-delà de l'Union européenne « de papa ».

Mais après l'adoption du « Traité établissant l'Union européenne » par les Chefs d'Etat et de gouvernements à Rome le 29 octobre 2004, le processus de ratification a échoué avec les votes non en France et en Hollande en 2005. Des efforts extraordinaires ont été nécessaires pour sauver la substance du Traité constitutionnel et trois autres années ont été nécessaires avant que l'ICE (maintenant Art 11- 4 du Traité d'Union européenne) ne revienne dans le *focus* du débat politique. C'est, sans surprise, la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen (AFCO) qui a pris le *leadership* durant l'été 2008. Bien qu'étant encore confrontée au processus de ratification inachevé du Traité de Lisbonne, elle a insisté pour le lancement rapide d'un débat large et détaillé sur la mise en place de l'ICE. L'intention principale d'une majorité de parlementaires était de donner aux citoyens un signal politique avant les élections européennes de juin 2009, à savoir que c'est le Parlement européen qui est l'institution préparant la voie à une législation simple et aisée sur l'ICE et qui, dans l'intérêt des gens, se démène pour qu'elle soit mise en pratique le plus tôt possible.

Avec l'adoption de mon rapport sur l'ICE en mai 2009, le Parlement a réellement préparé le terrain à ce sujet. Ainsi, il a défini la formule du Traité de Lisbonne « un nombre significatif d'Etats membres » comme un quart, ou sept Etats membres ; il a appelé la Commission à recevoir les organisateurs d'une ICE afin de leur permettre de définir en détail les sujets soulevés par une ICE couronnée de succès avec plus d'un million de signatures ; et il a demandé des auditions publiques pour les organisateurs d'une ICE couronnée de succès. En 2010, grâce à l'excellent travail des co-rapporteurs, Zina Gurmai (S & D, Hongrie) et Alain Lamassoure (PPE, France) ; il a été possible d'inclure ces points essentiels dans le règlement et d'abandonner, par exemple, la proposition bureaucratique originelle de la Commission de vérifier l'admissibilité d'une ICE après que seulement 300.000 signatures aient été collectées. Ainsi, c'est une nouvelle fois le Parlement qui a prouvé être à nouveau le garant des intentions de la Convention constitutionnelle.

Tournés vers l'avenir : faisons de l'ICE une histoire à succès

Avec l'approbation du règlement de l'ICE par le Parlement et le Conseil au début de 2011, il y a maintenant environ un an de délai pour les citoyens et pour la société civile organisée pour discuter et considérer comment utiliser ce nouvel instrument. Comme nous le savons tous, dans un grand nombre de forces politiques différentes et d'ONG, le débat a déjà commencé. Et qui d'autre, sinon nous-même, les Fédéralistes européens, devrions examiner l'opportunité de lancer également une ICE ou, à tout le moins, d'en soutenir une ?

De mon point de vue, les Fédéralistes européens ont une grande responsabilité pour que l'ICE devienne une histoire à succès. Nous devons, en tant que fédéralistes, faire notre maximum afin que les gens en Europe sentent et voient que leurs souhaits et leurs idées sont prises sérieusement en compte pas les institutions européennes ; que l'Europe n'est pas un projet pour les élites, et que la volonté politique de bâtir l'Europe avec les citoyens existe. Une

chose est sûre : si les premiers projets d'ICE ne sont pas des succès, cela créera un extraordinaire dommage pour la démocratie.

Le déclin régulier de la participation aux élections européennes et la participation extrêmement faible à celles de 2009 étaient déjà alarmants. Mais en jetant un regard sur les sondages récents en Allemagne, par exemple, l'on peut s'alarmer encore plus. Les chiffres d'un sondage d'opinion représentatif parus le 26 janvier 2011, sur le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* montre qu'en Allemagne le soutien envers l'UE décline de manière dramatique. A la question, « Pensez vous que l'Europe soit notre avenir ? », seuls 41 % des Allemands répondent positivement. Les réponses à la question, « A quelle vitesse les développements vers une Europe unie devraient-ils se faire ? Plus vite ou plus lentement ? », montrent que depuis les années 1990 le pourcentage des sondés en faveur de progrès plus rapides vers une Europe unie, décroît constamment. Au début de 2011, seuls 12 % des personnes consultées étaient en faveur d'une intégration plus rapide. La même tendance négative se reflétait dans les réponses à la question, « Quelle confiance avez-vous dans l'UE ? ». Au cours des cinq dernières années, environ 50 % des Allemands disaient avoir peu ou pas de confiance dans l'UE, alors qu'un tiers des personnes disaient que leur confiance en elle était élevée. Mais au début de cette année les chiffres ont été encore plus mauvais, seuls 26 % des sondés continuant à déclarer « je crois dans l'UE ».

Aussi, en pensant à comment faire de l'ICE une histoire à succès, les fédéralistes devraient prendre ces études d'opinion très répandues dans nos Etats membres avec beaucoup de sérieux. Mais ce n'est pas seulement cet arrière plan qui doit être pris en considération. Deux autres facteurs auront une grande importance : le sujet et le positionnement dans le temps. En ce qui concerne le thème sur lequel l'UEF et ses sections nationales devront décider de s'impliquer, il est certain que seule une question pro-européenne visant à renforcer l'intégration européenne et soulevant un large besoin ou intérêt public commun dans nos différents Etats membres, devra mobiliser tout notre soutien. En ce qui concerne le *timing*, nous devons garder à l'esprit les délais nécessaires. Avec l'ICE en vigueur le 1^{er} avril 2012, il faudra plus de dix-huit mois -soumission à la Commission, recueil d'un million de signatures dans sept Etats membres, processus de vérification des signatures collectées, jusqu'à la date de la décision de la Commission sur la suite à lui donner- avant qu'elle ne soit officialisée environ en novembre 2013. C'est seulement alors, que nous saurons ce que la Commission entend faire, si elle veut saisir la demande des citoyens ou la rejeter ; juste à la veille des prochaines élections européennes.

C'est pourquoi, une ICE que nous, en tant qu'UEF, pourrions décider de soutenir, devrait être considérée en vue des élections européennes de 2014. Elle devra être couronnée de succès, pour encourager les gens à s'engager dans les affaires européennes et pour les pousser à participer aux élections européennes. L'unification européenne ne pourra durer que si une Europe des citoyens est construite. Le nouvel outil, l'ICE, nous donne la chance de progresser dans cette direction et de suivre l'esprit de Jean Monnet, qui disait que le but n'était pas d'unifier les Etats, mais d'unifier les peuples.

L'ICE et la JEF-Europe : d'une longue revendication à une formidable opportunité !

Pauline GESSANT

Vice-Présidente de la JEF Europe

D'une longue revendication...

La participation des citoyens au processus de décision européen est une revendication de longue date des fédéralistes et de la JEF Europe. Déjà, pendant la Convention, les organisations fédéralistes avaient effectué un *lobbying* intense qui avait abouti à l'introduction de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) dans le projet de Traité constitutionnel. En 2005, la JEF Europe s'était alors félicitée de la disposition prévue par le Traité établissant une Constitution pour l'Europe qui prévoyait qu'une pétition signée par un million de citoyens européens pouvait être présentée devant la Commission européenne. Après les non au référendum en France et aux Pays-Bas, la JEF Europe avait soutenu la campagne pour l'établissement d'une ICE, la fameuse « Initiative pour l'initiative », afin de donner aux citoyens européens et aux organisations de la société civile la possibilité d'influencer directement l'agenda politique de l'UE. Cette campagne fut efficace puisque le Traité de Lisbonne a introduit dans son article 11.4 l'ICE en renvoyant à la Commission européenne le soin de déterminer dans un règlement les procédures et les conditions requises pour la mise en œuvre d'une telle initiative citoyenne.

La JEF Europe a alors contribué au livre vert et à la consultation publique lancée par la Commission européenne fin 2009 insistant sur la nécessité de conditions souples de mise en œuvre. Margot Wallström, alors Commissaire européen, avait d'ailleurs souligné lors du lancement de la consultation publique, que « le nouvel outil démocratique devait être accessible, transparent et convivial ». De même Maroš Šefčovič, le Commissaire européen chargé des relations institutionnelles et de l'administration, responsable du suivi de l'ICE, soulignait que l'ICE ne devait « pas être trop difficile, pas trop technique ou compliquée pour les citoyens ».

Pourtant le projet de règlement publié par la Commission européenne le 31 mars 2010 contenait de trop nombreux obstacles à la mise en œuvre effective de l'ICE. La JEF Europe s'est alors engagée dans une campagne pour une ICE accessible en publiant plusieurs communiqués de presse et lettres ouvertes destinées aux Ministres des affaires étrangères et aux parlementaires européens qui devaient discuter la proposition de la Commission selon la procédure de co-décision. Les principales revendications de la JEF portaient sur le nombre de pays de l'UE que devait représenter le million de signatures (1/4 au lieu d'1/3), le seuil d'examen de la recevabilité, le délai de collecte des signatures (18 mois au lieu de 12) et l'aide technique que devait apporter la Commission (la traduction de l'ICE dans toutes les langues officielles de l'UE et la mise à disposition d'un site permettant la collecte de signatures électroniques). Suite à cette mobilisation, l'eurodéputé Gerald Haffner, rapporteur pour

L'ICE de la Commission PETI, a invité le président de la JEF Europe, Philippe Adriaenssens, à présenter les arguments de la JEF, qui a également pris part à différentes auditions organisées par les Verts, le groupe ADLE, la Commission européenne, le Mouvement Européen-France... La JEF Europe a ainsi pu dialoguer avec les principaux décideurs impliqués dans l'adoption de la réglementation sur l'ICE. Grâce au soutien de ses sections, plus de la moitié des députés européens ont été contactés dans leur propre langue maternelle.

Les efforts de la JEF n'ont pas été en vains car le règlement définitif, voté par le Parlement européen et le Conseil, est plus démocratique que les premières propositions de la Commission et du Conseil, notamment la réduction des seuils nationaux, la possibilité de recueillir des signatures en ligne, un contrôle de recevabilité précoce et une garantie de suivi par la Commission.

... à une formidable opportunité

Après avoir milité pour une approche souple et conviviale de l'ICE pendant toute l'année 2010, les Jeunes Européens Fédéralistes (JEF-Europe) ont commencé à réfléchir aux thèmes et aux méthodes pour lancer une ICE qui contribue à l'achèvement d'une Europe fédérale.

Certes la JEF est capable de mobiliser plusieurs organisations européennes, au rang desquelles le Forum européen de la jeunesse, et peut s'appuyer sur ses différentes sections nationales, régionales et locales dans presque tous les pays de l'UE où les jeunes peuvent facilement mobiliser les masses par des actions de rue traditionnelles et l'activisme en ligne. Mais les expériences passées, comme la campagne conjointe UEF - JEF pour un référendum consultatif européen sur la constitution en même temps que les élections du Parlement européen de 2009, ont montré qu'il n'est pas si facile de recueillir 1 million de signatures en un an. Il est donc indispensable que toute l'organisation soit mobilisée et s'engage pour une ICE. C'est pourquoi la JEF Europe a diffusé à tous ses membres un questionnaire portant sur des potentiels sujets et alliances nécessaires au lancement d'une ICE afin de déterminer collectivement l'éventuelle ICE à lancer.

La plateforme politique de la JEF ainsi que ses résolutions politiques constituent un excellent réservoir d'idées du sujet pour une ICE même s'il faut garder à l'esprit que la proposition doit relever de la compétence de la Commission afin de passer le contrôle de recevabilité. Le sujet devra refléter les priorités de la JEF Europe tout en étant clairement défini, facile à comprendre et avec un impact direct sur tous les citoyens. Les premiers résultats du questionnaire montrent que les membres de la JEF sont sensibles aux sujets environnementaux, sociaux et budgétaires.

La JEF Europe est également consciente qu'une ICE peut se heurter aux limites de ses capacités. C'est pourquoi afin de rendre possible de recueillir un million de signatures dans toute l'UE, la JEF Europe devra être unie et déterminée à réussir. Il faudra trouver des ressources financières. Jusqu'à son accomplissement, l'ICE devra être une priorité pour la JEF Europe et toutes ses sections nationales, qui devront contribuer substantiellement à la campagne. En ce sens l'ICE sera également l'occasion de

renforcer la coordination au sein des sections de la JEF, entre sections et entre les différents niveaux de la JEF. L'ICE permettra également d'étendre le réseau de la JEF au sein de la société civile européenne et nationale.

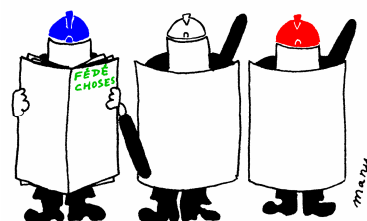
Après avoir mené une campagne vigoureuse pour une ICE accessible, flexible et démocratique, la JEF doit maintenant saisir cette opportunité pour traduire dans la pratique son propre agenda fédéraliste en s'appuyant sur un outil de démocratie directe, que nous avons toujours réclamé. Si les fédéralistes ne se saisissent pas pleinement de cet instrument, nous pouvons être sûrs que les eurosceptiques le feront conformément à leurs propres priorités.

L'ICE constitue également une belle opportunité de resserrer les liens entre la JEF, et d'autres organisations pro-européennes ou fédéralistes, au premier rang desquelles l'UEF et le Mouvement Européen International. Cette coopération est une condition importante pour le succès d'une ICE qui doit être fondée sur un équilibre géographique et générationnel. Les Jeunes Européens Fédéralistes ne seront pas là uniquement pour recueillir sur le terrain les signatures mais doivent pouvoir participer à la définition d'une ICE commune. Les prochaines réunions statutaires de ces organisations à l'automne 2011 seront l'occasion de définir l'opportunité de lancer une ICE.

Au-delà du succès ou non d'une future initiative citoyenne, le lancement d'une ICE constituera déjà une victoire en soi si elle bénéficie d'une visibilité importante. Car elle permettra de parler de l'UE autrement qu'à travers les messages simplistes dont elle est souvent l'objet. Une initiative citoyenne contribuera au débat transfrontalier et donc à la création d'un espace public européen, dont l'existence dépendra de son interaction avec les espaces publics nationaux. Avec l'entrée en vigueur de l'ICE en avril 2012, l'UE introduit l'un des premiers outils démocratiques supranationaux au monde. Cette innovation a d'ailleurs été soulignée par le *New York Times*, qui titrait en juillet 2010 « *Europe Turns Ear Toward Voice of the People* ». L'ICE ouvre la possibilité pour les citoyens de s'impliquer dans une manière nouvelle, permettant un accès direct au processus de prise de décision au niveau européen. L'expérience montre également que des outils de démocratie directe comme le droit d'initiative ont tendance à renforcer la démocratie représentative. L'ICE devrait ainsi aider les parlementaires à se rapprocher du choix des électeurs et encourager la collaboration positive entre les citoyens et leurs représentants.

Avec l'initiative citoyenne européenne, transformons l'Europe des Etats en l'Europe des citoyens.

« Faites comme lui, abonnez vous ! »



Initiative pour une Europe solidaire et communautaire

Catherine VIELLEDENT

Secrétaire générale du Groupe Europe de l'UEF - Membre du Bureau de l'UEF Europe - Bruxelles

Le 8 février dernier a vu le lancement d'une **initiative pour une Europe solidaire et communautaire** de la part des syndicats de la « Majorité ». Une plate-forme a été créée, ouverte aux contributions des citoyens : représentants des milieux économiques et sociaux, d'organisations de la société civile, du Parlement européen, de la fonction publique et des organisations syndicales et professionnelles européennes, de la presse européenne.

Les promoteurs de cette initiative se sont fédérés autour d'une **exigence de solidarité** :

- solidarité à tous les niveaux ;
- solidarité citoyenne ;
- solidarité entre générations ;
- solidarité entre actifs, inactifs et précaires ;
- solidarité entre Etats membres au sein de l'Union européenne.

Une Plate-forme pour une Europe solidaire et communautaire (www.europe-solidarity.eu) a été créée par la majorité des syndicats des Institutions européennes, mais ouverte aux acteurs économiques et sociaux et à la société civile. La Plate-forme entend agir :

- pour bâtir une Union européenne solidaire, qui rassemble ses Peuples et soit au service de ses citoyens ;
- pour sauvegarder et renforcer le modèle social européen ;
- pour mettre en place des réponses à la crise qui nécessitent gouvernance économique et moyens budgétaires européens ;
- pour que les choix politiques légitimes opérés aux niveaux européen, national, régional et local soient mis en oeuvre par des fonctions publiques permanentes, compétentes et donc indépendantes de tous les groupes de pression et groupes d'intérêt sectoriels ;
- pour que l'Union européenne dispose effectivement de la masse critique afin de peser suffisamment à la fois pour élaborer des solutions solidaires et équitables et pour défendre les intérêts communs de ses citoyens sur la scène internationale ;
- pour que les "peuples d'Europe" soient appelés par leurs gouvernements à « une union sans cesse plus étroite » et pour que les "citoyens de l'Union" soient effectivement représentés au Parlement dans l'élaboration des politiques européennes (Traité de Lisbonne art. 14 TUE).

Il importe qu'un **débat public** soit engagé afin que le citoyen européen puisse faire, en toute connaissance de cause, ses choix sur l'Europe à construire ensemble.

La Plate-forme a d'ores et déjà sollicité l'appui du Président de la Commission européenne auquel des propositions d'actions concrètes ont été proposées.

La Plate-forme envisage de lancer la pétition « La

solidarité, au cœur de la relance du projet européen » et d'organiser « Les assises de la construction européenne » en septembre 2011. **Nous vous invitons à signer la pétition** (www.europe-solidarity.eu).

Pour un Pacte sociétal européen²¹

Compte rendu de la réunion de réflexion

du 6 décembre 2010 - Bruxelles

Catherine MONTFORT

Militante fédéraliste - Bruxelles

A l'initiative du Forum permanent de la société civile, s'est tenue à Bruxelles une réunion d'associations nationales et internationales et d'Européens de tous les secteurs d'activité, pour réfléchir ensemble aux conditions pour refonder un accord sur le vivre ensemble qui est au cœur du projet européen : un rapport sur un nouveau Pacte sociétal européen a été présenté et débattu le matin, l'après midi a été consacrée à une action sur la politique de l'UE dans le domaine de l'eau.

Le constat dressé par le Forum est qu'il ne reste pas grand-chose du consensus social de l'Europe d'après-guerre. Un petit groupe de visionnaires rassemblés autour de Jean Monnet avait convaincu six pays de s'unir pour assurer la paix, consolider la démocratie et rétablir la prospérité, avec l'assentiment tacite de leurs populations. Mais, selon Jacques Delors²², s'il correspondait aux nécessités du moment, ce «doux despotisme éclairé» n'est plus possible».

Aujourd'hui, un *euroscepticisme* s'est développé, la mobilisation sur les questions européennes est souvent motivée par le rejet. Nous faisons face à une crise globale, industrielle, financière, économique, environnementale et alimentaire, qui fragilise nos démocraties. Elle résulte du modèle dominant qui a conduit à l'épuisement et au gaspillage des ressources naturelles et alimentaires, à une spéculation financière non contrôlée, à l'exclusion d'une part croissante de la population à l'accès à des biens et services fondamentaux et à des processus de déstructuration des relations humaines tant au sein de nos pays qu'entre nos différents pays. Les résultats de cette mutation génèrent une crise systémique évidente.

Le projet du Forum est de refonder un nouveau « Pacte sociétal européen » avec les citoyennes et citoyens, ainsi qu'entre eux et le monde politique, sur les valeurs, les principes et les objectifs qui doivent guider la gestion des affaires publiques. L'enjeu est de rendre à 500 millions de citoyens le sentiment de vivre dans une société à laquelle ils adhèrent. Pour que la démarche soit démocratique et voulue par les citoyens européens, la société civile doit être associée aux débats préparatoires et indiquer ses exigences et ses priorités en étant régulièrement consultée.

Au XXIème siècle, le Pacte sociétal européen doit viser la prospérité de tous, même avec une faible croissance du PIB, et s'appuyer sur trois piliers : consolider la paix,

²¹ Le rapport complet est posté sur le site internet du FORUM : Voir : <http://forum-civil-society.org/spip.php?article452>

²² Delors J, Mémoires, Plon, 2004, p. 406.

relancer l'économie et l'emploi en vue d'assurer la prospérité, s'orienter vers plus de citoyenneté solidaire autour de biens communs. Les choix à long terme doivent être affrontés ensemble. Et ces choix à long terme se résument en quatre questions essentielles représentant quatre défis auxquels toute société -et particulièrement l'Union européenne (UE) aujourd'hui- est confrontée en permanence, à savoir :

- Comment **définir la qualité du bien-être collectif** que cette société souhaite offrir à ses membres et comment en mesurer régulièrement les progrès ?
- Comment **mobiliser tous les acteurs sociétaux** pour atteindre ces objectifs qualitatifs et comment en mesurer régulièrement les progrès ?
- Comment **répartir, équitablement** entre tous ses membres, le bien-être collectif ainsi généré et comment en mesurer régulièrement les progrès ?
- Comment **mutualiser, entre tous ses membres, les risques** qui, par leur nature, ne peuvent être maîtrisés par une seule catégorie d'entre eux (pauvreté, accident du travail, chômage involontaire, maladie, vieillesse, pollution, raréfaction des ressources naturelles, changement climatique, etc.) ?

Le rapport « Pour un Pacte sociétal européen » évoque de très nombreuses politiques dont certaines peuvent être mises en œuvre rapidement, dans le cadre des Traités, et dont les autres doivent passer par une révision des traités²³. La relance à moyen terme du projet constitutionnel, comme il a été proposé par Joschka Fischer en juin 2010 et par le « Groupe Spinelli » devrait faire l'objet d'une troisième Convention.

Sans attendre toutefois, le débat se cristallise d'ores et déjà autour de multiples initiatives de citoyens qui travaillent à une « transition » vers une nouvelle économie et une nouvelle société. Le Rapport propose les moyens et les thèmes d'une mobilisation convergente entre des « structures verticales », telles les Institutions de l'UE, et des « structures horizontales », tels les réseaux, les ONG et les individus eux-mêmes.

Quatre propositions ont été retenues pour poursuivre le débat :

1. Revendiquer à l'occasion de la modification ciblée du Traité voulue par les États membres, que soit instauré un système de référendum paneuropéen pour restituer du pouvoir aux citoyens européens dans l'élaboration et la promulgation des règles de leur VIVRE ENSEMBLE.
2. Proposer au CESE l'organisation d'une rencontre de la société civile européenne à l'automne 2011 en vue de préciser les instruments pertinents pour élaborer, adopter et mettre en œuvre les politiques décrites dans le rapport intitulé « POUR UN PACTE SOCIÉTAL EUROPÉEN ».
3. Inviter l'Université européenne de Florence et le Bureau des Conseillers politiques européens à animer des groupes de réflexion au sein de la société civile en Europe sur les thèmes de la répartition des richesses, des droits et obligations citoyennes, de l'immigration et la démographie.
4. Inviter le Mouvement européen international (MEI) à mobiliser les réseaux sociaux européens via la

Blogosphère et le Web pour travailler d'ici la Conférence des Nations unies de 2012 à la mise en œuvre des éléments d'un Pacte sociétal.

Campagne pour les États-Unis d'Europe de l'UEF France

Premières *Lettres ouvertes* aux Parlementaires européens

uef.france@gmail.com - www.uef.fr

Jean-Guy GIRAUD

Président UEF France - Toulouse

Rapport d'étape

Les quatre premières lettres ouvertes de l'UEF - F ont porté sur : les ressources propres de l'UE ; la gouvernance économique ; le droit de veto ; le réveil de l'Europe en 2014. Chacune de ces lettres présentait des propositions précises de réformes susceptibles de renforcer le processus d'intégration politique de l'Union européenne (UE).

Nous reprenons ci-dessous les récentes décisions ou prises de positions du PE qui vont dans le sens des réformes préconisées.

Sur des ressources propres à l'UE

(N° 1 du 11 octobre 2010)

Cette lettre préconisait principalement le recours à une véritable TVA européenne comme principale ressource propre.

Cette option a été reprise par le rapporteur du PE, M. Alain Lamassoure, qui propose de (ré) instaurer une authentique TVA communautaire au taux de 1 %, susceptible de financer, dans une première étape, au moins 50 % du budget de l'UE. Le complément nécessaire de ressources propres pourrait, selon Alain Lamassoure, provenir d'une taxe carbone et/ou d'une taxe sur les activités financières.

(Sur ce dernier point, il serait utile de réfléchir à la double possibilité : 1/ de soumettre tout ou partie des activités bancaires à la TVA, par révision de la directive communautaire concernée ; 2/ d'instaurer une taxe fixe sur ces activités, analogue à l'ancien prélèvement CECA. Ces deux mesures sont de la compétence interne de l'UE et n'ont qu'une incidence limitée sur la compétitivité internationale du secteur bancaire européen)

Sur la gouvernance économique

(N° 2 du 26 octobre 2010)

Cette lettre considérait, notamment, qu'une révision de fond des dispositions actuelles du Traité de Lisbonne sur la gouvernance économique était, à terme, incontournable pour assurer la pérennité de l'UEM -et que cette révision devait être initiée sans tarder par le PE avant d'être soumise à une Convention en application de l'article 48 § 3 du Traité d'Union européenne (TUE).

Cette option a été mentionnée dans la résolution du PE du 23 mars 2011 (sur la « mini-révision » du Traité relative au mécanisme permanent de stabilité). Le § 20 de cette résolution « rappelle le droit du PE conformément à l'article 48 § 3 du TUE de demander la convocation d'une Convention pour modifier les Institutions, les procédures et les politiques qui constituent le gouvernement économique de l'UE ». Déjà, dans un article du 31 janvier 2011 (*Le Monde*), Mme. Pervenche Beres (rapporteur de la commission spéciale du PE sur la crise) estimait que le PE

²³ http://www.forum-civil-society.org/IMG/pdf/PacteSocietal_Annexe_4.pdf

« devrait prendre ses responsabilités et exiger une révision (large) des Traités » ainsi que le lui permet le Traité de Lisbonne. (Tant la résolution que l'article de presse précité font également allusion à la possibilité de recourir à la procédure de coopération renforcée au cas où la révision large des Traités s'avèrerait impossible. Dans sa lettre ouverte, l'UEF-France, pour sa part, se limitait à rappeler que les dispositions actuelles du Traité de Lisbonne laissaient déjà aux États membres de l'Euro-groupe une large discrétion sur les modalités de leur coopération)

Sur la suppression du droit de veto (N° 3 du 20 novembre 2010)

Cette lettre préconisait la suppression -par voie de révision des Traités- du droit de veto de tout État membre sur des questions aussi importantes pour l'UE que les ressources propres, la fiscalité, la politique étrangère et de défense, etc. L'UEF-France insistait particulièrement sur la nécessité de pouvoir réviser les Traités eux-mêmes à la majorité super-qualifiée (les 4/5èmes) des États-membres.

Cette proposition a été reprise par un des rapporteurs du PE sur les questions institutionnelles, M. Andrew Duff, par ailleurs président de l'UEF-Europe, dans une lettre du 3 mars 2011 au Président du PE. Dans cette lettre, l'auteur demande que « le PE prenne l'initiative -au titre de l'article 48 § 2 du TUE- d'une proposition visant à permettre l'entrée en vigueur de toute future révision des Traités dès qu'elle aura été ratifiée par les 4/5ème des États ». La Commission des Affaires Constitutionnelles du PE devrait être formellement saisie de cette proposition.

(Dans sa lettre ouverte, l'UEF-France estimait que, vu ses implications, cette proposition nécessiterait une sérieuse préparation politique et démocratique et devrait être un des thèmes du débat électoral de 2014).

Sur la modification du régime électoral du PE (lettre ouverte N° 4 du 8 Février 2011)

Cette lettre suggérait toute une série de mesures destinées à participer au « Réveil de l'Europe » pour l'échéance de 2014. Parmi ces suggestions, l'UEF-France insistait particulièrement sur « la réussite de l'élection européenne de 2014 » et soutenait notamment la création d'une circonscription et de listes paneuropéennes telles que proposées par le rapporteur Andrew Duff.

Cette option a été confirmée par un vote de la commission des Affaires Constitutionnelles du PE du 19 avril 2011 qui prévoit que 25 membres du Parlement européen supplémentaires pourraient être élus à partir de listes paneuropéennes dès l'élection de 2014. Cette modification du régime électoral du PE exigera une révision des Traités qui pourra être proposée par le PE et débattue par une Convention. La proposition de la commission devrait être soumise à la plénière avant l'été 2011. .

(Dans sa lettre ouverte, l'UEF-France insistait également sur la nécessité de redresser le taux de participation électorale au moyen d'une énergique campagne d'information des Institutions et des Gouvernements et suggérait au PE d'intervenir fermement en ce sens auprès de la Commission et du Conseil).

Prises de position - Communiqués

Appel à une politique européenne renouvelée en faveur de la transition démocratique au Maghreb et des droits des migrants

*Texte lancé par European Alternatives et le MFE
italien - Egalement adopté par Presse fédéraliste et
l'UEF France comme certaines de ses principales
unions régionales*

L'Europe a aujourd'hui une occasion unique de remédier aux blessures historiques qui la séparent des pays du Maghreb en accompagnant la transition démocratique en cours. Mais, en cette période cruciale, l'Union européenne, est absente en tant qu'entité politique et se montre divisée entre la « diplomatie de la bombe » de Nicolas Sarkozy, la paranoïa xénophobe du gouvernement italien et l'indifférence allemande.

La situation sur l'île de Lampedusa, encore plus qu'une tragédie, représente l'incapacité des classes politiques nationales de comprendre et accompagner la volonté de changement dans les pays du Maghreb et de s'engager dans la redéfinition d'un rapport nord-sud qui aille au-delà de la logique cynique de l'urgence, vouée à l'échec, et annoncée uniquement à des fins électorales.

Les politiques nationales censées répondre au phénomène migratoire se sont révélées non seulement inadéquates du point de vue de leur gestion (accueil, intégration), du point de vue du respect des droits des individus, civiques et sociaux, mais aussi en terme de coopération et d'aide au développement.

Comme la récente querelle entre la France et l'Italie sur l'accueil des migrants tunisiens le démontre, l'absence d'une réelle politique européenne sur les migrations a donné place à une situation confuse, incertaine qui ne permet pas de garantir les droits civils, politiques, sociaux et économiques des migrants et des demandeurs d'asile.

Conscients que la manière la plus efficace d'aider les citoyens nord-africains n'est pas d'en accueillir le plus grand nombre sur le continent européen mais de faire en sorte que le développement démocratique social et économique rende le Maghreb un lieu duquel il n'y ait plus de raison de s'enfuir ; convaincus que seule la relance du projet d'union politique européenne serait à même de mettre en place une politique extérieure de sécurité au service de la paix, la démocratie et la justice au niveau international ; nous déclarons qu'il est une priorité de mettre en place une nouvelle stratégie européenne de proximité avec les pays du Maghreb et des politiques de co-développement et de croissance de l'ensemble de la région, en commençant par les points suivants :

1. le lancement d'une Directive européenne qui encadre la mise en place d'un permis de séjour pour la recherche de travail, dont les critères seront à définir en accord avec les pays du Maghreb, et qui crée une voie d'accès simple, légale et unique pour les citoyens nord africains qui souhaitent venir travailler ou étudier sur le territoire de l'Union européenne, dans le respect du droit à la mobilité, et qui reconnaisse la contribution des migrants à la stabilité et durabilité des systèmes sociaux européens ;
2. le développement de normes standard minimum et obligatoires pour tous les pays européens sur le traitement accordé aux demandeurs d'asile et aux migrants irrégulier, qui garantisse le respect de la dignité de tout être humain ;

3. la ratification de la Convention de l'ONU sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, approuvée par l'Assemblée des Nations unies le 12 décembre 1990 et entrée en vigueur en 2003, qui n'a encore été ratifiée par aucun des pays de l'Union ;
4. le dépassement de la Convention de Dublin, pour le développement d'une véritable politique européenne d'accueil des demandeurs d'asile, telle qu'elle a été souhaitée par les institutions européennes dans le Programme de Stockholm ;
5. le dépassement du lien entre citoyenneté et nationalité - qui exclut les migrants des droits politiques- par la fondation de la citoyenneté européenne sur le lieu de résidence ;
6. la relance d'une politique européenne d'aide au développement qui rationalise l'utilisation des ressources naturelles nationales, et ceci en mettant en place un plan pour l'Afrique du Nord dont l'objectif sera le développement agricole, une gestion commune de l'eau et le développement des sources d'énergie alternative, qui s'appuie sur l'intégration économique et politique de la région, pour donner une impulsion unique aux projets de relance de l'économie des pays du Maghreb et apporter un soutien à la transition démocratique en cours ;
7. la création d'un instrument de financement direct pour les jeunes maghrébins qui souhaiteraient développer des nouvelles entreprises et des coopératives sur le territoire ;
8. finalement, la convocation d'une Convention euro-méditerranéenne, ouverte à la société civile, avec le mandat d'élaborer un projet d'accord qui recueille le consensus de tous les partis.



Bibliographie

Martyn BOND, *The Council of Europe and Human Rights - An Introduction to the European Convention on Human Rights*, éd. Council of Europe Publishing, 2010

John PARRY

Vice-président honoraire de l'UEF Europe - Londres
Publié avec The Federalist Debate - Turin

Traduit de l'anglais par Jacques CHAUVIN - Paris

En 1988, une unité des forces spéciales de l'armée britannique, agissant sur renseignements provenant de rapports des services d'espionnage, traqua un groupe de trois terroristes connus de l'Armée Républicaine Irlandaise (IRA) jusqu'à Gibraltar et les tint sous surveillance jusqu'à ce que, convaincus qu'ils s'apprêtaient à faire exploser une bombe qui aurait causé la mort de civils innocents, les soldats firent feu, les tuant tous les trois. Des questions furent immédiatement posées quant à la légalité de leurs morts. Aucun explosif ni détonateur ne fut trouvé sur leurs corps, ni dans leur voiture : alors, est-ce que les trois hommes préparaient vraiment un acte de terrorisme ? Ou

est-ce que les soldats avaient agi trop précipitamment ? L'incident mettait en cause des forces du Royaume Uni agissant sur ordre, sur un territoire souverain du Royaume Uni, on pouvait alors penser que les tribunaux britanniques seuls avaient le pouvoir de régler l'affaire, mais les familles des victimes en appelèrent à la Cour européenne des Droits de l'homme, au prétexte que les meurtres étaient en contravention avec l'article 2 de la Convention européenne des Droits de l'homme qui spécifie que : « Nul ne sera privé de la vie intentionnellement, sauf en exécution de la sentence d'une cour après qu'il ait été convaincu d'un crime pour lequel cette peine est prévue par la loi ». Comme les trois hommes de l'IRA n'avaient été, avant leur exécution, ni jugés ni condamnés par aucune Cour, leur mort pouvait donc être estimée illégale. Cela est l'un de plusieurs cas examinés par Martyn Bond dans son livre, court mais fascinant, *Le Conseil de l'Europe et les Droits de l'homme* (Editions du Conseil de l'Europe), qui décrit dans le langage de tout le monde à la fois le travail de la Cour ainsi que l'origine et la portée de la Convention elle-même. Ce livre, à la différence de beaucoup sur ce sujet, ne plonge pas dans la philosophie sous-jacente aux droits de l'homme, il est strictement pratique dans son approche. Après une brève introduction, Martyn Bond plonge directement dans l'examen de douze cas sur lesquels la Cour s'est prononcée, chacun étant fondé sur un article différent de la Convention et qui, réunis, démontrent l'évolution continuelle de la loi quant aux droits de l'homme.

Qu'une démocratie requière une telle Convention ou Charte des Droits a souvent été contesté. Dès 1788, Alexander Hamilton écrivait, dans le numéro 84 des *Federalist Papers*, que si les droits accordés par la *Magna Carta* avaient été obtenus du roi Jean, de force, « par les barons, épées en main », de telles mesures désespérées « ne s'appliquent pas à des constitutions fondées sur le pouvoir du peuple et appliquées par leurs représentants immédiats et leurs serviteurs ». Et cependant, seulement trois années plus tard, les Américains eux-mêmes trouvaient nécessaire de produire leur propre « Déclaration des Droits », dont les dix articles furent alors incorporés dans leur constitution.

De fait, l'expérience a montré qu'une claire déclaration des droits est une utile façon de mettre des limites facilement comprises à l'action de l'Etat et d'établir des normes auxquelles peuvent être mesurés à la fois les projets de lois et les décisions de justice. L'un des premiers actes de l'Organisation des Nations unies, établie en 1945, a donc été de rédiger la Déclaration universelle des Droits de l'homme (DUDH), dont les premiers mots affirment que la « reconnaissance de la dignité inhérente et des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

A cette date, dans l'Europe déchirée par la guerre, ces mots avaient une résonance particulière. Tant de démocraties s'étaient effondrées et changées en dictatures barbares que le besoin d'une déclaration supranationale des principes, sur la base desquels une société civilisée moderne devait être fondée, devenait de plus en plus reconnue. La preuve du traitement abject par les Nazis des Juifs, des Gitans et des homosexuels, conduisant directement au meurtre en masse et aux camps

d'extermination, était encore fraîche dans l'esprit des gens. Dans ce contexte, le Congrès européen de La Haye, en 1948, présidé par Winston Churchill, donna son accord à l'établissement d'un Conseil de l'Europe dont la première tâche serait la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme tout à travers notre continent, à tout le moins dans les pays qui n'étaient pas occupés par l'Union soviétique.

Ce premier pas délibéré vers un partage de souveraineté fut renforcé par la décision du Conseil de rédiger la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), dont quelques articles ont été fondés sur la Déclaration universelle et aussi par l'établissement, au niveau supranational, de la Cour européenne des Droits humains dont les juges proviennent des Etats membres.

Martyn Bond résume utilement les droits acceptés par les Etats membres tels qu'ils sont exposés dans la Convention et il examine aussi douze cas spécifiques où les plaignants ont demandé à la Cour de se prononcer contre des verdicts de leurs tribunaux nationaux. Les jugements ont confirmé le droit à un procès équitable, au respect de la vie privée, à la sécurité, à la liberté d'association et autres principes démocratiques. A plus d'une occasion, ces cas ont eu pour résultat l'addition de nouveaux protocoles à la CEDH ou des changements dans les lois nationales et les pratiques administratives d'un Etat membre, montrant ainsi comment des principes acceptés internationalement peuvent opérer à l'avantage de citoyens des Etats membres.

Dans un chapitre intitulé « les grands traits des droits de l'homme européens », le livre souligne d'autres aspects importants du travail varié du Conseil de l'Europe dans [le domaine de] la promotion d'une Europe plus juste et plus démocratique, tels que ses diverses commissions et comités spécialisés promouvant l'action contre le racisme, l'usage de la torture et d'autres questions essentielles. Beaucoup de cette activité reçoit très peu de publicité dans la presse et le résumé qu'en donne Martyn Bond est donc particulièrement précieux. En fait, par l'influence de la

Convention des Droits de l'homme et le travail de la Cour des droits de l'homme, une nouvelle moralité politique prend forme en Europe. A la fin du livre, une section intrigante suggère que l'UE même devrait demander à devenir membre du Conseil de l'Europe, en observant que cela est maintenant possible sous le Traité de Lisbonne. Tous les 27 Etats membres de l'UE sont déjà, séparément, membres du Conseil de l'Europe et, en fait, tous les nouveaux pays candidats à l'admission dans l'UE doivent d'abord adhérer au Conseil de l'Europe. Le résultat final, suggère le livre, serait « une protection plus large des droits de l'homme tout à travers l'Europe, renforçant le champ d'application de la CEDH et le rôle de la « Cour européenne des Droits de l'homme ». L'idée mérite certainement que l'on continue de l'examiner.

En attendant, il vaut la peine de revenir brièvement sur la décision de la Cour dans le cas des meurtres de Gibraltar. Elle décida que, lorsque les soldats avaient ouvert le feu, ils croyaient honnêtement que les terroristes allaient faire exploser une bombe. Leur action était donc justifiable et ne constituait pas une violation de l'Article 2 de la Convention. Mais, dans sa décision, la Cour souleva aussi une question critique : à savoir, si les autorités britanniques savaient que ces hommes étaient si dangereux, pourquoi n'avaient-ils pas été arrêtés longtemps avant d'avoir atteint Gibraltar ?

Il y a ceux qui contestent tout le concept de droits de l'homme et qui préfèrent parler de devoirs, changeant ainsi de perspective. D'autres insisteraient que citoyenneté et droits vont la main dans la main. Ce livre explique en détail comment des Etats travaillant ensemble peuvent s'accorder pour défendre certaines normes dont chacun peut avoir le bénéfice. Il fait penser à la déclaration d'Emmanuel Kant, à la fin du XVIIIe siècle, que « n'est pas clair du tout ce sur quoi je peux fonder ma confiance en mes droits propres, à moins que ce soit la libre fédération, le substitut de l'ordre social civil que la raison associe naturellement avec la loi des nations. »

commentent les débats et les décisions passés, tracent des perspectives d'avenir pour cette famille européenne qui est la nôtre. Ils écoutent les questions et y répondent. Ils expriment leurs visions et leurs idées. Quel bonheur de vivre ces trop courts et trop rares instants de débat démocratique !

Tiens ! C'est vrai, seuls les eurodéputés verts et socialistes sont présents ; mais où sont donc allés les autres ? Un débat déséquilibré, a tenu à souligner le préfet ? Il est bien vrai que celles et ceux qui ont osé s'exposer aux électeurs sont de vrais démocrates. Et il semble bien, les impertinents, qu'ils aient, en outre, omis de recueillir des éléments de langage correct auprès du représentant du gouvernement en exercice de notre République.

En tant qu'institution, par la présence en retour à ce « Forum Citoyens » (sic) des représentants que le peuple lui avait envoyé -enfin, de ceux qui ont accepté d'y prendre part, le Parlement européen est sorti grandi aux yeux de ses mandants.

Mais la mauvaise humeur du préfet devant leur liberté de ton et d'expression a troublé plus d'un citoyen de notre République. Son choix délibéré de rappeler, en conclusion, que l'évolution des institutions européennes vers une forme de gouvernement fédéral n'était pas l'option qui avait la

Mon p'tit doigt Fédéchoses



Au début de la IIIème République, les préfets transmettaient encore les consignes de vote...

Ce 16 juin, le Parlement européen organise (enfin !) dans notre région de Franche-Comté une rencontre entre les eurodéputés de la circonscription et leurs électeurs. On comprend que le préfet du gouvernement de la République française a été invité par courtoisie et il est le bienvenu, sans équivoque.

Voilà que nos eurodéputés acceptent de débattre avec ceux dont ils tiennent leur légitimité. Eux qui contribuent -hélas encore trop peu...- à l'élaboration de la législation supranationale européenne, ils en expliquent le contexte,

faveur du gouvernement français (actuel ?), introduit un élément de polémique assez peu constructif. On n'ose imaginer un seul instant que le préfet ait voulu s'interposer entre le peuple et ses élus. Non. Car finalement, toute respectable que soit la fonction préfectorale, à chacun sa légitimité, n'est-ce pas ? Décidément, l'esprit démocratique, ce soir-là, n'était pas également réparti, hélas.

Et il faudra bien admettre un jour que la France ne fera jamais la politique de l'Europe à elle seule.

Auriculus



La chronique de Cocorico

Lettre de Coco RICAUD à Monsieur Jeanin, Préfet de l'Isère

(*Fédéchoses* - N° 19-20, 3° et 4° trimestres 1977)

Paris, le 10 septembre 1977

Monsieur le Préfet,

ce n'est pas sans quelque appréhension que je m'adresse à vous, qui êtes si puissant, à la droite du Père, en quelque sorte, alors que je ne suis qu'un obscur et chétif citoyen, dont le nom n'éveillera pas en vous le moindre écho.

D'ailleurs, jugez en. Je me présente : Coco Ricaud, cinquante trois ans, fonctionnaire, demeurant dans l'illustre cité de Paris, ce phare du monde. Mais un phare dont les rayons sont parfois obscurcis par des nuées de mouches irresponsables, crasseuses et crapuleuses, je veux désigner par là ceux qu'on nomme habituellement les gauchistes, fétide engeance qui semble n'avoir d'autre raison d'être au monde que de se poser sur les institutions et les traditions les plus vénérables, sur les gloires nationales, l'Université et l'Arc de Triomphe pour y pondre leurs œufs. Et alors, quand écloront des myriades de verts puants, répugnants et affamés, adieu la France ! Nous serons livrés sans merci et à jamais au marxisme international, aux Marchais, Mitterrand, Maire, Rocard, Servan-Schreiber et autres redoutables écologistes stipendiés par Moscou, Bonn, le colonel Kadhafi, le maréchal Dada, l'empereur Bokassa 1^{er} et le fédéralisme européen.

Heureusement qu'il y a encore des hommes capables d'opposer une digue à cette marée montante, auprès de laquelle les trop fameuses marées noires ne sont rien que prétexte pour permettre à ceux par qui le scandale arrive de hurler au scandale. Car la vraie souillure est celle qui, par la faute des écologiste-marxistes, s'étend sur notre bel hexagone et qui s'il n'y avait des hommes comme vous, et les C.R.S. et les garde-mobiles, aurait tôt fait de nous submerger.

Merci, mille fois merci, Monsieur le Préfet, d'avoir su tirer l'oreille et donner la fessée à ces galopins qui voudraient en remontrer à nos grands savants qui portent jusqu'aux confins du monde démocratique et civilisé, jusqu'au Pakistan et à la République sud-africaine, le renom de la science française. Ah ! je l'aime, moi, ce surgénérateur que ces individus voudraient casser. Et vous avez bien mérité de la Patrie en le défendant contre ces hordes inspirées et téléguidées par l'étranger, en particulier par les Allemands, envieux de notre indiscutable supériorité dans la maîtrise de la tomme, et qui, arrogants, venaient fouler encore une fois le sol sacré de la Patrie. Ah ! permettez moi Monsieur le Préfet, d'ajouter votre nom à la liste déjà si longue de ces héros qui surent, siècle après siècle, arrêter les Barbares, le Teuton et le Hun, le Maure et le Normand, le Monégaste et le Grand-Breton, et les bouter hors de France. Aétius, Clovis, Geneviève, Charles Martel, Philippe-Auguste, du Guesclin, Jeanne d'Arc, Dumouriez, Joffre, Pétain et de Gaulle, ô cohorte immortelle des sauveurs de la Patrie, accueillez en votre sein Monsieur le Préfet Jeanin qui, sur le champ de bataille de Creys-Malville, sut repousser et écraser ceux qui voulaient nous livrer aux germano-communistes ! Et, pour qu'un tel haut-fait soit dignement immortalisé, je propose qu'une statue équestre vous soit élevée par souscription publique. Pour donner l'exemple à mes concitoyens, je tiens à être le premier souscripteur, et je vous envoie à cette fin, par recommandé, trois, pas un de moins, boutons de braguette que j'avais mis de côté pour la quête dominicale en faveur des œuvres de Monseigneur Lefèvre. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon admiration inconditionnelle.

Coco Ricaud



Illustration de Yves PAGES (1977)



A propos de Michel MOUSKHELY

Paul COLLOWALD

Militant fédéraliste, ancien correspondant du *Monde* à Strasbourg, ancien Directeur général de l'information au Parlement européen

Bruxelles, le 10 avril 2011

Cher Directeur,

merci de m'avoir adressé ce n° 150 de *Fédéchoses* qui me conduit à ce constat réconfortant que le fédéralisme reste encore une belle et noble cause, donc, à transmettre...

Les textes réactivent aussi quelques souvenirs de ma lointaine jeunesse, y compris les années d'après la Libération où j'étais, à l'Université de Strasbourg, un étudiant, à titre principal, de Paul Ricoeur, à la Faculté des Lettres (Philo), mais où j'allais aussi à quelques cours de la Fac. de Droit, en particulier à ceux de Michel Mouskhély ! Du coup, je suis allé rechercher dans ma bibliothèque le livre, co-signé avec Gaston Stefani, dans lequel M. Mouskhély analyse, en 180 pages, les problèmes posés par *L'Europe face au fédéralisme*, éd. F-X Le Roux, 1949, Strasbourg. Cerise sur le gâteau, en annexe, on trouve un « Projet de Constitution européenne » en 41 articles et 10 pages, avec un préambule qui n'a même pas 50 lignes. En 2005, on aurait dû s'en souvenir...

Puisque je vous parle d'annexe, j'ai évoqué plus d'une fois, dans mes conférences, celle qui figure dans les « Mémoires » de Henri Frénay : *La nuit finira* ; on y reprend le texte de « la Charte révolutionnaire des hommes libres » (adoptée à Alger début 1944, Combat Outre-mer). Voici le 7° et dernier paragraphe : « Nous voulons... accélérer la marche du monde vers l'unité. Que l'orgueil ou l'égoïsme éventuel des gouvernements, les principes d'une souveraineté souvent illusoire, n'entravent pas cette marche à l'unité. Que la France, après avoir reconquis sa souveraineté, se déclare prête à la limiter pour entrer dans une organisation internationale. Que le génie de la France rayonne dans le monde ». Telle était notre conviction, à Strasbourg, ce qui n'a pas empêché les « souverainistes » de l'époque (communistes et gaullistes) de nous traiter -dans les débats sur la CED- au pire, de Boches, au mieux d'apatrides ! Mais on a persévéré...

Très cordialement

Commentaire sur l'article de Michel MORIN sur les Rroms

Rolf KNAUSS (Alsace)

En Alsace il y en a toujours eu et cela se passait toujours bien comme avec les Juifs. L'Alsace était toujours une terre d'accueil et maintenant à Strasbourg il y aura une mosquée, je trouve ça génial car au moins chez NOUS en Alsace on est moins con que les autres la seule chose qui me fait ch...r c'est que les jacobins nous prennent pour des cons. Car en Alsace on a été envahis par les deux cotés allemand et français... Foutez nous la PAIX et laissez nous vivre avec notre accent, notre culture et notre langue, l'ALSACIEN.

A propos du fédéralisme

Alessandro BRESOLIN (Vénétie)

... Plusieurs raisons m'ont poussé à connaître le fédéralisme, d'abord ma nature plutôt libertaire, puis les recherches pour mes travaux sur Ignazio Silone et Albert Camus, deux grands fédéralistes. Mais surtout une raison politico-personnelle. Comme je vous disais je suis vénitien, mais j'ai toujours détesté la Ligue du Nord, qui se réclame du fédéralisme. Or, je n'ai jamais sous-évalué le danger de l'idéologie de la Ligue, que le grand poète vénitien Andrea Zanzotto a défini comme « la nouvelle peste ». Je suis témoin de comment la montée de la Ligue a changé la mentalité des Vénitiens, avec des réflexes identitaires et xénophobes qui n'existaient pas avant : la Vénétie était la terre d'Arlecchino. Donc j'ai foncé sur mes lectures

fédéralistes pour trouver une réponse à mon désespoir, et j'ai reçu plusieurs réponses. Premièrement, que la Ligue du Nord ne connaît même pas l'ABC du fédéralisme...

UNPA

Jean-Yves OLLIVIER - Nice

Bravo pour les articles concernant l'Assemblée des Nations unies.

Par contre il ne m'est pas possible de souscrire une adhésion à l'UEF qui ne se présente pas clairement comme section européenne du Mouvement Fédéraliste Mondial.

Il faudrait pouvoir adhérer directement au WFM, devenant alors localement membre de l'UEF, section locale.

Ce n'est pas une question de détail mais important pour une démarche réellement fédéraliste qui ne saurait s'arrêter aux frontières de l'Europe.

Pour la même raison, je reste très réservé face à la notion « d'Etats-Unis d'Europe », mimétisme gênant avec les Etats-Unis. Les fédéralistes doivent créer des liens entre les peuples et non opposer des « puissances ». La notion d'Europe fédérale me semble moins ambiguë.

Bien cordialement.

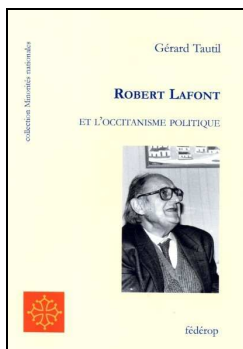
Présentation de notre revue

Fédéchoses - Pour le fédéralisme

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ; sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ; les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

www.pressefederaliste.eu



Aux Editions Fédérop
Collection Minorités nationales

Robert Lafont
et l'occitanisme politique
de Gérard Tautil

Broché / 216 pages
Format : 13,5 x 18,5cm
Prix : 15,00 □ ISBN : 978-2-85792-201-8

La pensée politique de Robert Lafont est l'une des manifestations intellectuelles les plus importantes des cinquante dernières années. Ecrivain de langue occitane, chercheur, universitaire, critique de la société française et de son idéologie néo-jacobine, théoricien d'un occitanisme démocratique, ses écrits politiques prennent une place importante dans son oeuvre. Robert Lafont a remis la politique occitane au centre d'une action trop souvent réduite à un simple culturalisme. Partisan d'un « occitanisme global », il fonde un humanisme moderne qui prend toute la dimension de la montée des dynamiques interrégionales en Europe face au blocage des Etats : « *La causa occitana es pas provinciala, es lo partit de l'Òme* ».

Sa critique de l'Etat centraliste a contribué aux prémisses d'une régionalisation aujourd'hui en panne. Au-delà d'une simple conception décentralisatrice, il montre la nécessité d'une Europe politique et introduit de façon originale à un fédéralisme moderne.

Cette contribution donne des points de repères aux jeunes occitanistes et contribue à faire connaître à tous les citoyens des propositions sociétales et politiques nouvelles, que la tradition politique française s'est majoritairement refusée de prendre en compte.

Gérard Tautil, professeur de philosophie au lycée de La Seyne-sur-mer, a enseigné l'Occitan provençal et s'est engagé dans l'action et la réflexion occitanistes dès la création de Volèm Viure Al País (il en fut secrétaire général de 1981 à 1987). Cofondateur du Partit Occitan et de sa Fédération en Provence, il est l'auteur de nombreux articles dans des revues occitanistes.

BON DE COMMANDE

A retourner à Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
www.pressefederaliste.eu

NOM.....
Prénom.....
Adresse :

Veuillez m'adresser exemplaire(s) de **Robert Lafont, et l'occitanisme politique**, de **Gérard Tautil**

Prix public 15,00 € - Soit un total de €

Paiement à l'ordre de : Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
C.C.P. 2490 82 P LYON

À le..... Signature :

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse.....

Mail

Normal € 30 - Militant € 50 - Soutien € 100 - le numéro 8 €

Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe - 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon

C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - **Rédacteur en chef :** Jean-Francis BILLION - **Comité de rédaction :** Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI

Attachée de presse : Sandra FERNANDES - **Responsable site web :** Valéry-Xavier LENTZ

Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON